



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**ICC 139-5**

10 avril 2025

Original : anglais

**F**

**Décisions et résolutions adoptées à  
la 139<sup>e</sup> session du Conseil  
international du Café**

**27 mars 2025**

Ouverture de la 139 <sup>e</sup> session du Conseil.....	2
Point 1 : Ordre du jour provisoire.....	2
Point 2 : Admission d'observateurs .....	2
Point 3 : Voix .....	3
Point 4 : Accord international de 2022 sur le Café .....	3
Point 5 : Prorogation de la durée de l'Accord international de 2007 sur le Café .....	5
Point 6 : Questions financières et administratives.....	6
Point 7 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché .....	16
Point 8 : Partenariats.....	23
Point 9 : Rapport des réunions des comités et autres organes.....	24
Point 10 : Bureaux et Comités .....	26
Point 11 : Pouvoirs.....	27
Point 12 : Réunions futures.....	27
Point 13 : Questions diverses.....	29
Séance de clôture.....	29

**Ouverture de la 139<sup>e</sup> session du Conseil**

1. M. Tom Fabozzi de l'UE-Irlande a présidé la 139<sup>e</sup> session du Conseil international du Café, qui s'est tenue en ligne le 27 mars 2025.
2. Le Président du Conseil a ouvert la réunion en accueillant et remerciant tous les Membres et observateurs présents. Dans son discours, il a souligné l'importance du dialogue pour assurer des résultats durables pour le secteur mondial du café et a encouragé les Membres à s'impliquer activement dans les activités de l'Organisation.
3. Après le discours d'ouverture du Président, la Directrice exécutive de l'Organisation internationale du Café (OIC), la Dr Vanúsia Nogueira, a pris la parole pour prononcer son allocution d'ouverture.
4. Le Chef des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'Article 11 de l'Accord de 2007, le quorum nécessaire pour la tenue de la 139<sup>e</sup> session du Conseil international du Café avait été atteint.

**Point 1 :                   Ordre du jour provisoire**

- |  |
|--|
| 5. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document <a href="#">ICC-139-0 Rev. 3</a> . |
|--|

**Point 2 :                   Admission d'observateurs**

6. Le Président du Conseil a présenté le document [ICC-139-2](#), contenant la liste des observateurs invités à la 139<sup>e</sup> session du Conseil. Il a confirmé que les représentants du Mozambique, du Fonds commun pour les produits de base (FCPB), de l'Organisation interafricaine du Café (OIAF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Association japonaise du café et de la Global Coffee Platform (GCP) assistaient à la session. Enfin, il a précisé que les discussions sur les questions financières et administratives seraient réservées aux Membres uniquement.

- |  |
|--|
| 7. Le Conseil a approuvé le document <a href="#">ICC-139-2</a> sur l'admission des observateurs. |
|--|

**Point 3 : Voix****Point 3.1 : Nouvelle répartition des voix pour la 139<sup>e</sup> session du Conseil pour l'année caféière 2024/25**

8. Le Chef des opérations a fait rapport sur le document [ICC-139-1 Rev. 1](#) et les tableaux 1-4 qui y figurent, montrant la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2024/25 au 26 mars 2025, calculée sur la base de la répartition initiale des voix selon le document [ICC-138-2 Rev. 2](#) et conformément aux Articles 12 et 21 de l'Accord international de 2007 sur le Café (Accord de 2007). Il a également présenté l'Annexe I contenant la situation des arriérés de paiement des Membres en arriérés au 26 mars 2025.

9. Le Conseil a approuvé le document [ICC-139-1 Rev. 1](#) sur la nouvelle répartition des voix pour la 139<sup>e</sup> session du Conseil pour l'année caféière 2024/25.

**Point 4 : Accord international de 2022 sur le Café****Point 4.1 : Participation à l'Accord de 2022**

10. Le Président du Conseil a souligné qu'il est important que les délégations collaborent étroitement avec leurs capitales afin de garantir que les procédures d'acquisition de la qualité de Membre avancent aussi efficacement que possible, en tenant compte surtout du fait que les procédures dans chaque pays pourraient durer longtemps.

11. La Directrice exécutive a rendu compte de l'état de la participation à l'Accord de 2022, en précisant que le secrétariat avait fourni des orientations à plusieurs délégations concernant les démarches à suivre depuis septembre 2024. Elle a ensuite informé les Membres que la Côte d'Ivoire avait signé l'Accord de 2022 en novembre 2024, tandis que le Salvador et le Togo avaient achevé leurs procédures d'acquisition de la qualité de Membre en déposant respectivement des instruments de ratification et d'acceptation en mars 2025. La liste des Membres qui avaient déjà signé l'Accord de 2022, ainsi que ceux qui avaient déjà terminé les procédures d'acquisition de la qualité de Membre, a été affichée à l'écran. Enfin, elle a informé les Membres que les délégations du Honduras et du Viet Nam avaient déjà contacté le secrétariat pour prendre rendez-vous afin de signer l'Accord de 2022 dans les jours suivant le Conseil.

12. La représentante du Mozambique a informé le Conseil que son gouvernement avait déjà ratifié l'Accord de 2022 et que l'instrument de ratification serait déposé au siège de l'OIC dans un avenir proche.

13. Le délégué de la Côte d'Ivoire a précisé que, suite à la signature, le processus de ratification de l'Accord de 2022 avait été lancé au sein de l'Assemblée Nationale et du Sénat ivoiriens.

14. Le délégué de l'Angola a informé le Conseil que la ratification de l'Accord de 2022 avait été approuvée par l'Assemblée Nationale du pays et que la délégation angolaise œuvrait activement à la finalisation des procédures d'acquisition de la qualité de Membre.

15. Le Conseil a pris note du rapport de la participation à l'Accord de 2022 présenté par la Directrice exécutive.
--

**Point 4.2 : Prorogation du délai prévu pour la signature et la ratification, l'acceptation ou l'approbation de l'Accord international de 2022 sur le Café**

16. Le Président du Conseil a présenté le document [WP-Council 351/25](#) contenant un projet de résolution pour prolonger les délais de signature et de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord de 2022. Il a noté que, comme mentionné dans les informations partagées avec les Membres le 6 mars, l'Union européenne avait proposé une prorogation de deux ans des délais actuels, jusqu'au 30 avril 2027 pour la signature et jusqu'au 31 juillet 2027 pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

17. Le délégué de l'Indonésie a soutenu la prolongation proposée des délais, soulignant qu'il était nécessaire de disposer de plus de temps pour achever les démarches juridiques et procédurales à l'échelle nationale. Il a souligné que ladite prorogation donnerait aux autres pays Membres, confrontés eux aussi à des difficultés dans leurs processus internes, suffisamment de temps pour les finaliser.

18. Le délégué de l'Union européenne a confirmé que sa délégation avait entamé les procédures internes nécessaires, mais qu'il leur fallait plus de temps pour finaliser les procédures d'acquisition de la qualité de Membre.

19. La déléguée de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a informé les Membres que son pays était toujours en phase de ratification de l'Accord de 2022 et a soutenu la prolongation des délais proposée par l'Union européenne.

20. Tout en saluant les efforts de tous les Membres ayant progressé dans leurs procédures d'acquisition de la qualité de Membre, la déléguée de la Suisse a exprimé la déception de son gouvernement concernant la nécessité de prolonger une fois de plus les délais pour l'achèvement des procédures d'acquisition de la qualité de Membre de l'Accord de 2022. Elle a encouragé tous les Membres à accélérer les démarches nécessaires pour que l'Accord de 2022 entre en vigueur dans les plus brefs délais, en soulignant que pour les pays ayant déjà finalisé leurs procédures, de nouveaux retards pourraient entraîner la nécessité de justifications internes.

21. Le délégué du Japon a approuvé la prolongation proposée, en rejoignant l'intervention de la Suisse et en réitérant la nécessité pour les Membres de finaliser leurs procédures d'acquisition de la qualité de Membre dans les plus brefs délais.

22. Le Conseil a approuvé le projet de résolution publié ultérieurement sous la forme du document <a href="#">Résolution 485 du CIC</a> .
---

**Point 5 : Prorogation de la durée de l'Accord international de 2007 sur le Café**

23. Le Président du Conseil a présenté le document [WP-Council 352/25](#) contenant un projet de résolution visant à proroger la durée de l'Accord international de 2007 sur le Café (Accord de 2007). Après avoir rappelé que les opérations de l'Organisation devaient se poursuivre sous l'Accord de 2007 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022, il a informé les Membres que l'Union européenne avait proposé une prorogation de deux ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2028. Il a ensuite rappelé aux Membres qu'en vertu de

l'Article 48 de l'Accord de 2007, l'Accord de 2007 ne pouvait pas être prolongé après le 1<sup>er</sup> février 2029.

24. Le délégué de l'Indonésie a soutenu la prorogation proposée de l'Accord de 2007, soulignant l'importance d'assurer la continuité et de maintenir un cadre international stable et fonctionnel pour faire face aux défis communs du secteur du café jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022. Il a réaffirmé l'engagement de l'Indonésie à travailler de manière constructive pour la mise en œuvre rapide de l'Accord de 2022 et a encouragé le secrétariat à continuer de soutenir les Membres dans leurs procédures d'acquisition de la qualité de Membre.

25. Le Conseil a approuvé le projet de résolution ultérieurement publié sous la forme du document [Résolution 486 du CIC](#).

**Point 6 : Questions financières et administratives**

**Point 6.1 : Comité des finances et de l'administration**

26. Le Président du Comité des finances et de l'administration (CFA), l'Ambassadeur Aly Touré de la Côte d'Ivoire, a fait rapport sur la 62<sup>e</sup> réunion du Comité tenue le 3 mars 2025 et a noté que certains documents, à savoir FA-387/25, FA-389/25 et FA-382/25, avaient été révisés à la demande de certains Membres et diffusés le 26 mars 2025<sup>1</sup>.

27. Le Président du CFA a informé les Membres que, lors de la réunion, le Chef des finances et de l'administration avait présenté l'état des finances ainsi qu'un graphique mis à jour des soldes de trésorerie réels à la fin de janvier 2025, prenant en compte toutes les dépenses budgétées pour chaque mois jusqu'en septembre 2025. Bien que le solde de trésorerie ait été jugé suffisant pour financer les opérations de l'Organisation jusqu'à la fin de l'année caféière en cours, les Membres ont tout de même été encouragés à payer leurs contributions rapidement. En abordant la question des contributions excédentaires de la Fédération de Russie pour l'année caféière 2023/24, le secrétariat a noté que l'article concernant le Fonds de réserve devrait être modifiée si ces fonds devaient être utilisés pour des projets et programmes. Enfin, le Comité a pris note que le projet de budget administratif serait soumis aux Membres d'ici la fin mai 2025 et présenté lors de la prochaine réunion du CFA en juin 2025.

<sup>1</sup> Diffusés en tant que [FA-387/25 Rev. 1](#), [FA-389/25 Rev. 1](#) et [FA-382/25 Rev. 1](#).

28. Le délégué du Brésil a estimé que les efforts de l'Organisation pour donner la priorité à l'une de ses activités essentielles, à savoir la fourniture de services statistiques rapides, efficaces et complets, étaient encore insuffisants. Il a souligné que la délégation brésilienne avait à plusieurs reprises insisté sur le fait que ces services étaient parmi les plus importants fournis par l'Organisation aux Membres exportateurs et importateurs. Il a également souligné l'importance d'obtenir des informations statistiques qui reflétaient le marché mondial du café en temps voulu, précisant que les pays comptaient sur ces données pour prendre des décisions commerciales et saisir les opportunités commerciales. Le délégué du Brésil a exprimé des regrets concernant l'allocation budgétaire insuffisante pour les activités liées aux statistiques et a exhorté le secrétariat à affecter davantage de ressources pour des actions concrètes dans ce domaine.

29. Le délégué du Mexique a informé les Membres que tous les efforts étaient déployés pour garantir le paiement rapide des arriérés de contributions du Mexique d'ici la fin de l'année caféière.

30. Le Conseil a pris note du rapport du Président du CFA.

**Point 6.2 : Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés**

31. Le Président du CFA a noté que la Cheffe du Service financier et administratif avait présenté un rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés (le document [FA-386/25](#)), montrant qu'environ 74 % des contributions totales pour l'année caféière 2024/25 avaient été reçues au 28 février 2025. Le Président du CFA a également précisé qu'entre-temps, ce pourcentage avait augmenté pour atteindre 78 % grâce aux paiements effectués par le Cameroun, le Honduras, le Pérou et le Viet Nam. Il a également informé le Conseil que le secrétariat continuait de prendre contact régulièrement avec tous les Membres ayant des arriérés de contributions des années précédentes afin de les encourager à régler leurs arriérés.

32. Le Conseil a pris note du rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés du Président du CFA.

**Point 6.3 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2023/24 et rapport du vérificateur**

33. Le Président du CFA a présenté le document [FA-382/25 Rev. 1](#) contenant les Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2023/24 et le rapport des vérificateurs, en précisant que son approbation avait été recommandée.

34. Tout en soulignant que son intervention était un commentaire général sur les procédures de transparence de l'Organisation, le délégué du Brésil a noté que les Membres devaient attendre la circulation des rapports des vérificateurs pour obtenir des informations sur le financement du Groupe de travail public-privé du café (GTPPC) et sur les activités de l'Organisation. Il a exprimé son regret que, malgré une demande antérieure de la délégation brésilienne lors d'une réunion du GTPPC, le secrétariat n'ait pas fourni les informations demandées. Il a également souligné que la question de la transparence avait été soulevée à plusieurs reprises et a insisté sur la nécessité de partager rapidement les informations administratives avec les Membres.

35. Le Conseil a approuvé les Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2023/24 et le rapport des vérificateurs figurant dans le document [FA-382/25 Rev. 1](#).

**Point 6.4 : Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2023/24 et rapport du vérificateur**

36. Le Président du CFA a noté que l'allocation des fonds restants pour la région Asie-Pacifique dépendrait des Membres exportateurs, qui étaient encouragés à proposer une solution pour permettre au Conseil de prendre une décision, comme l'avait noté le Comité. Il a ensuite informé les Membres que le document [FA-383/25](#) contenant les Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2023/24 et le rapport des vérificateurs avait été recommandé pour approbation.

37. Le Conseil a approuvé les Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2023/24 et le rapport des vérificateurs figurant dans le document [FA-383/25](#).

**Point 6.5 : Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2023/24 et rapport du vérificateur**

38. Le Président du CFA a présenté le document [FA-384/25](#) contenant les Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2023/24 et le rapport des vérificateurs, notant que son approbation avait été recommandée.

39. Le Conseil a approuvé les Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2023/24 et le rapport des vérificateurs figurant dans le document [FA-384/25](#).

**Point 6.6 : Fonds de promotion**

40. Le Président du Conseil a noté que les comptes du Fonds de promotion n'avaient pas été vérifiés conformément à la décision prise par le Conseil en septembre 2010.

41. Le Président du CFA a ajouté qu'aucune activité n'avait été menée avec le Fonds de promotion au cours de l'année caféière 2023/24 et que le solde était resté le même.

42. Le Conseil a pris note des comptes du Fonds de promotion.

**Point 6.7 : Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance**

43. Le Président du CFA a informé les Membres que le Comité avait recommandé le barème des traitements et la base des contributions au Fonds de prévoyance, qui figuraient dans le document [FA-385/25 Rev. 1](#), pour approbation par le Conseil.

44. Le délégué du Brésil a demandé que le tableau des effectifs, qui figurait dans d'autres documents liés aux évaluations salariales, soit également inclus dans le document en question. Le tableau a été jugé essentiel pour que les Membres comprennent les allocations salariales pour chaque rôle et position, et pour mieux analyser les ressources allouées à chaque activité de l'Organisation. Il a aussi souligné que la délégation brésilienne avait déjà informé le Président du Conseil et le secrétariat

que si on demandait aux Membres d'examiner tant le barème des traitements que la base des contributions au Fonds de prévoyance, il était également important de partager les résultats finaux et l'impact des augmentations proposées sur chaque poste au sein du secrétariat. Réitérant un point soulevé lors de la 138<sup>e</sup> Session du Conseil en septembre 2024, le délégué du Brésil a souligné que l'inclusion du tableau en question dans tous les documents relatifs aux paiements salariaux garantirait une plus grande transparence et clarté pour les pays Membres.

45. Le Président du Conseil a informé les Membres que la demande du Brésil serait mise en œuvre.

46. Le Conseil a approuvé le barème des traitements et la base de calcul des contributions au Fonds de prévoyance figurant dans le document [FA-385/25 Rev. 1](#).

#### **Point 6.8 : Locaux**

47. Le Président du Conseil a noté que la question des locaux avait été largement discutée lors de la 62<sup>e</sup> réunion du Comité des finances et de l'administration et a fourni des informations de contexte sur ce sujet pour les nouveaux délégués présents à la session du Conseil. Il a rappelé que la question avait été soulevée pour la première fois par le secrétariat lors de la 58<sup>e</sup> réunion du CFA en juin 2023. À ce moment-là, le secrétariat avait été informé par l'agent immobilier gérant le bâtiment abritant le siège de l'OIC que d'importants travaux de rénovation débuteraient à la fin du contrat de location, dont l'expiration était prévue pour juin 2025, confirmant ainsi la nécessité pour l'OIC de quitter ses bureaux situés au 222 Gray's Inn Road. La question était donc devenue urgente, car un délai clair pour le départ de l'Organisation des locaux actuels avait été fixé par le propriétaire. Cependant, le Président du Conseil a noté qu'après la prolongation réussie du contrat de location actuel jusqu'en juin 2029, avec une clause de rupture de deux ans, il n'y avait plus de nécessité pressante pour l'Organisation de se relocaliser.

48. Le Président du CFA a noté que, lors de la 62<sup>e</sup> réunion du Comité, la Directrice exécutive avait partagé des mises à jour sur les locaux actuels et avait présenté le document [ED-2478/25](#) contenant une communication de la Suisse sur l'établissement d'un calendrier pour le dialogue sur l'emplacement futur du siège de l'OIC, ainsi que

le document [ED-2482/25](#) contenant une communication de l'Inde exprimant son soutien pour la proposition de la Suisse. À la suite de discussions approfondies et d'une proposition de la part de la Directrice exécutive, le Comité était parvenu à un consensus pour soumettre le calendrier proposé par la Suisse en vue de son examen et de sa possible approbation par le Conseil. Il avait également convenu que le secrétariat préparerait un document détaillant les exigences pour le nouveau siège d'ici la fin avril 2025, pour qu'il soit discuté lors de la prochaine réunion du CFA en juin 2025.

49. Le Président du Conseil a lu un commentaire de la délégation du Salvador dans la boîte de discussion. Le délégué du Salvador a souligné la nécessité pour les Membres d'évaluer l'objectif que devait atteindre la relocalisation du siège de l'OIC. Si l'objectif était de réduire les coûts, il était important d'évaluer si un déménagement en Suisse permettrait réellement de l'accomplir, en prenant en compte tous les frais liés à la relocalisation. Sinon, si l'objectif était de trouver un espace plus adapté, Londres devait toujours être envisagée comme une option.

50. La déléguée de la Suisse a souligné l'importance stratégique de la question et la nécessité conséquente d'y consacrer toute l'attention requise, précisant que toute décision aurait des implications à long terme pour l'Organisation. Elle a expliqué le contexte de la proposition soumise par la Suisse, insistant sur le fait qu'un calendrier permettrait aux Membres d'avancer de manière ordonnée et garantirait la prévisibilité et la transparence du processus, tout en évitant que des ressources ne soient détournées des Membres et des tâches essentielles de l'Organisation. Bien que la question ne soit plus aussi urgente qu'auparavant, après la prolongation du contrat de location, la nécessité de chercher de nouveaux locaux pour un déménagement à une date ultérieure demeurerait. Cela s'explique par le fait que les processus de relocalisation peuvent être longs, comme en témoigne l'expérience de la Suisse avec l'accueil d'organisations internationales.

51. Réitérant le message transmis lors de la 138<sup>e</sup> session du Conseil, le délégué de la Colombie a insisté sur la nécessité que les processus concernés soient bien documentés et respectent les exigences de transparence. Il a également souligné la nécessité de se concentrer sur l'objectif final de réduction des coûts pour l'Organisation. Malgré la prolongation du contrat de location, il a rappelé que l'Organisation devait se préparer à prendre une décision correcte et transparente dans l'avenir, avec toujours l'objectif de réaliser des économies.

52. Le délégué de l'Inde a noté que la plupart des ressources de l'Organisation étaient allouées aux coûts administratifs et infrastructurels et que leur réduction permettrait à l'Organisation de devenir plus efficace. Il a souligné qu'il était important de donner à chaque Membre une chance égale de soumettre sa proposition pour accueillir le siège de l'OIC et que des procédures transparentes devaient être mises en place pour ce processus. Il a également souligné qu'il était important de d'abord définir les exigences minimales attendues pour accueillir le siège de l'Organisation, afin d'analyser ensuite les propositions reçues des Membres (qui pourraient soit répondre à ces exigences, soit les dépasser), ainsi que le calendrier à suivre.

53. Le Président du Conseil a lu un commentaire de la délégation du Costa Rica dans la boîte de discussion. Le délégué du Costa Rica a déclaré que la priorité devait être donnée à une procédure établie pour garantir, dans un délai court, une ou plusieurs options rentables, soulignant que les Membres ne devaient pas attendre que l'Organisation se retrouve de nouveau dans une situation inconfortable.

54. Le délégué de l'Union européenne a félicité l'Ambassadeur Aly Touré pour sa présidence du CFA. Il a ensuite noté que bien que l'Union européenne comprenne les préoccupations de la Suisse et la logique de la proposition suisse, elle ne pouvait pas approuver le calendrier suggéré, car ses délais étaient jugés trop serrés pour permettre aux Membres de préparer des propositions complètes.

55. Le délégué du Honduras a fait écho aux remarques de l'Union européenne et a félicité l'Ambassadeur Touré pour sa présidence efficace. Il a ensuite déclaré que, selon lui, la question des locaux était hors de propos, car le Conseil n'avait jamais pris de décision sur le déménagement du siège de l'Organisation et car les gouvernements de l'OIC n'avaient pas non plus été consultés sur cette question. Bien que la question soit apparue en raison des interrogations concernant le bail et que certaines options au Royaume-Uni aient été explorées, aucun mandat du Conseil pour envisager une relocalisation n'avait été donné. Tout en reconnaissant les bonnes intentions des pays exprimant leur intérêt à accueillir l'Organisation et leurs propositions, il a souligné qu'il n'y avait pas de base juridique pour rechercher de nouveaux locaux et, par conséquent, que la discussion sur cette question devrait être archivée.

56. Le Président du Conseil a précisé que la question de savoir si l'Organisation devait quitter Londres ou non n'était pas en discussion et que la seule question soumise à l'examen du Conseil était le calendrier proposé par la Suisse pour les pays, y compris le Royaume-Uni, qui souhaitaient soumettre leur expression d'intérêt pour accueillir

l'Organisation. Il a convenu avec le Honduras que, si l'Organisation décidait de déménager à l'avenir, une décision et un mandat spécifique du Conseil seraient nécessaires.

57. Le Président du Conseil a lu un commentaire de la délégation britannique dans la boîte de discussion. La déléguée du Royaume-Uni a réaffirmé l'engagement de son pays à accueillir l'OIC et a exprimé la volonté de son gouvernement de soumettre des propositions pour soutenir leur position, tout en saluant les délais clairs pour la soumission de telles propositions. Elle a également demandé si des preuves claires indiquant que Londres était plus coûteux que d'autres pays avaient été fournies.

58. Tout en reconnaissant l'absence d'une décision du Conseil sur la question, comme l'avait souligné le délégué du Honduras, le délégué du Brésil a réaffirmé son soutien à la proposition suisse, estimant que, selon lui, la Suisse demandait au secrétariat de l'OIC de partager les exigences en matière d'infrastructure pour de nouvelles installations potentielles et proposait un calendrier uniquement dans le cas où une décision de déménagement serait prise. Il a insisté sur le fait qu'il fallait éviter un besoin inattendu de gérer l'éventuel déménagement de l'Organisation sans la circulation préalable d'informations de la part du secrétariat, comme cela avait été le cas en septembre 2023. Il a également noté que la délégation brésilienne avait demandé des détails sur les conditions actuelles du bail, y compris les délais et les exigences pour le renouvellement et la résiliation de l'accord, ainsi que leurs implications financières, car ces informations n'avaient pas été fournies aux Membres. Le délégué du Brésil a estimé que la proposition de la Suisse ne constituait pas le début d'un processus de relocalisation, mais plutôt une proposition visant à ajouter de la transparence au processus en question et à fournir aux Membres les outils nécessaires pour prendre une décision éclairée à l'avenir, y compris la possibilité de rester à Londres. Enfin, il a encouragé le secrétariat à partager rapidement et en détail des informations avec les Membres, en veillant à tenir les délégations adéquatement informées.

59. En réponse à une demande d'explication supplémentaire de la part du Honduras, la Directrice exécutive a précisé que le Gouvernement suisse n'avait soumis qu'une lettre et une annexe contenant un calendrier, tous deux distribués aux Membres, et qu'il n'existait pas de résolution sur ce sujet. Elle a précisé qu'au cours de la 62<sup>e</sup> réunion du CFA, les Membres du Comité étaient parvenus à un consensus pour soumettre le calendrier proposé à l'examen du Conseil, et que si une décision était prise de suivre

au moins le deuxième point de la première étape du calendrier<sup>2</sup>, la question serait de nouveau abordée lors de la prochaine réunion du CFA. Elle a aussi souligné que le Président du CFA partageait la même compréhension que le Honduras concernant la nécessité d'une décision du Conseil et d'un mandat spécifique pour envisager une éventuelle relocalisation. Elle a réitéré que la suggestion du secrétariat lors de la 62<sup>e</sup> réunion était de reprendre les discussions sur le sujet lors de la 140<sup>e</sup> session du Conseil, car un dialogue en personne serait beaucoup plus facile. Tant la lettre que l'annexe ont été partagées à l'écran en anglais.

60. La Directrice exécutive a également expliqué que, bien que le calendrier proposé par la Suisse contienne plusieurs étapes, à ce moment-là, seul le deuxième point de la première étape, qui incluait une demande au secrétariat de fournir des informations détaillées sur les exigences pour le siège de l'Organisation, était en discussion. Enfin, elle a repris les propos du Président du Conseil, soulignant que la question n'était plus urgente suite à l'extension du contrat de location, dont une copie avait été partagée avec les Membres immédiatement après la 62<sup>e</sup> réunion du CFA.

61. Le délégué de la Côte d'Ivoire a informé les Membres que, comme communiqué lors de la réunion du FAC et au Président du Conseil avant la 139<sup>e</sup> session du Conseil, son pays n'empêcherait jamais un débat sur la question des locaux, considérant que la Suisse, comme tout autre Membre de l'OIC, avait le droit de soumettre une proposition au Conseil. Cependant, il a exprimé son soutien à la position du délégué du Honduras, soulignant l'importance d'examiner la nature procédurale de la question. Il a noté que son gouvernement avait géré la relocalisation du siège de l'Organisation internationale du cacao (ICCO) de Londres à Abidjan et, fort de cette expérience, il a souligné l'importance d'aborder d'abord toutes les questions procédurales en jeu. Étant donné que l'urgence de quitter les locaux actuels de l'OIC n'était plus pressante, il était essentiel de commencer par évaluer si l'OIC devait rester au Royaume-Uni ou se relocaliser. Le secrétariat de l'OIC ne pourrait soumettre un rapport avec des options de relocalisation au Conseil qu'après qu'une décision de se relocaliser ait été prise, permettant ainsi d'examiner des propositions comme celle de la Suisse. Il a réaffirmé qu'il n'était pas acceptable de demander aux pays s'ils souhaitaient accueillir le siège de l'OIC sans un mandat du Conseil.

---

<sup>2</sup> « 30 avril 2025 – le secrétariat partage ses besoins concernant le nouveau siège (par exemple, la taille des locaux, le nombre et la taille des bureaux/lieux de travail, les salles de réunion nécessaires) avec tous les pays membres », comme indiqué dans le document [ED-2478/25](#)

62. Le délégué de l'Inde a souligné que le Conseil, en tant qu'organe décisionnel suprême de l'Organisation, avait le mandat de traiter toute question soulevée par ses Membres, qui avaient le droit de soumettre des propositions à son examen.

63. La déléguée de la Suisse a fait écho à l'intervention de l'Inde et a rappelé qu'à sa 136<sup>e</sup> session, le Conseil avait déjà décidé que la parole serait donnée à tous les pays Membres souhaitant accueillir l'Organisation pour les expressions d'intérêt. Selon elle, une telle décision signifiait que toutes les propositions, y compris celle de la Suisse et celle de rester à Londres, devaient être analysées. Elle a demandé plus de précisions sur le contenu et la valeur ajoutée du rapport de la Directrice exécutive mentionné par le délégué de la Côte d'Ivoire, soulignant que la décision finale reviendrait au bout du compte au Conseil.

64. Le délégué du Honduras a soutenu la position de la Côte d'Ivoire, louant sa cohérence et sa logique. Il a appuyé l'idée d'obtenir un rapport du secrétariat sur les options possibles et d'ouvrir le processus de soumission des propositions uniquement une fois qu'une décision sur la relocalisation aurait été prise. Tout en soulignant qu'il soutenait toujours un débat transparent, il a mis l'accent sur l'importance de respecter les procédures.

65. Le délégué de la Côte d'Ivoire a fait écho aux propos des autres délégués, reconnaissant que le Conseil était effectivement l'organe suprême de l'Organisation et que chaque État membre souverain avait le droit d'exprimer son opinion sur tout point à l'ordre du jour. D'autre part, il a réitéré son souci de garantir le respect des procédures, en prenant aussi en compte la nécessité d'éviter de créer un précédent. Tout en notant que le Conseil ne devait pas commencer à débattre d'une question aussi importante sans informations adéquates, le délégué de la Côte d'Ivoire a encouragé le secrétariat à préparer un rapport sur la situation des locaux dans son ensemble, permettant au Conseil d'évaluer s'il fallait déménager ou non.

66. Le Président du Conseil a noté que, bien que la proposition suisse ait obtenu un certain soutien, le calendrier proposé ne pouvait pas être approuvé car aucun consensus n'avait été trouvé sur la question. Accueillant la suggestion du délégué de l'Inde, il a demandé au secrétariat de préparer et de circuler un ensemble de spécifications et d'exigences pour les locaux devant accueillir le siège de l'OIC, qui serait présenté lors de la réunion du CFA en juin 2025, puis soumis au Conseil pour discussion en septembre 2025. Comme demandé par la délégation de la Côte d'Ivoire, le document inclurait également un rapport du secrétariat sur l'état actuel des locaux à Londres.

67. Les délégués du Japon, de la Suisse et de l'Union européenne ont soutenu la proposition du Président. Le Président a également pris note du soutien exprimé dans la boîte de discussion par le Mexique, l'Inde et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

68. Le Conseil a demandé au secrétariat de préparer un document contenant les exigences pour les locaux de l'OIC ainsi qu'un rapport global sur la situation des locaux à Londres, à présenter lors de la prochaine réunion du CFA en juin 2025.

**Point 7 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché**

**Point 7.1 : Exécution du programme des activités**

69. La Directrice exécutive a informé les Membres qu'une copie de sa présentation (**Annexe I**)<sup>3</sup> serait incluse dans le document des décisions de la 139<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et a commencé son rapport en fournissant des aperçus des tendances les plus récentes du marché. Bien que les prix tant du café Robusta que du café Arabica aient atteint des niveaux historiquement élevés, une analyse détaillée des données relatives au café au cours des 60 dernières années, en tenant compte de l'inflation, a montré que les niveaux actuels de prix n'étaient pas un record sans précédent. Elle a présenté ensuite un rapport sur les exportations de café par région, notant que 42,8 millions de sacs de café avaient été exportés entre octobre 2024 et janvier 2025. Cela représentait un retour aux niveaux d'avant l'année caféière 2022/23. En ce qui concerne les importations de café par région en 2024, une augmentation de 5 % par rapport à l'année civile précédente avait été enregistrée, l'Europe conservant la part la plus importante des importations avec 53,2 %, suivie par l'Asie et Océanie à 22,3 %, et l'Amérique du Nord à la troisième place avec 17,8 %. Enfin, elle a donné des aperçus sur les importations de café décaféiné, tant vert que torréfié, en raison de leur importance croissante dans l'industrie mondiale du café. Il a été estimé que le café décaféiné représentait de 10 à 15 % de la consommation totale de café et que, pour l'année civile 2024, les importations de café décaféiné avaient enregistré une augmentation de 5,6 %.

70. En ce qui concerne l'exécution du programme des activités, un tableau avec des mises à jour sur les initiatives terminées et en cours a été partagé à l'écran. En référence à la fourniture de services statistiques, la Directrice exécutive a noté que

---

<sup>3</sup> Disponible uniquement en anglais.

toutes les publications obligatoires avaient été distribuées et que plusieurs réunions bilatérales entre le secrétariat et les points focaux statistiques de certains Membres de l'OIC avaient eu lieu. Elle a également mentionné que trois ateliers techniques régionaux portant sur la collecte et la soumission de données avaient été planifiés, le premier devant se tenir en Indonésie en mai 2025, le second au Honduras en septembre 2025, et le troisième devant encore être programmé après des consultations avec les pays africains. Elle a informé les Membres que les préparatifs pour la 140<sup>e</sup> session du Conseil avaient déjà commencé et a fait état des progrès réalisés concernant le protocole d'accord (PA) avec l'Association africaine des cafés fins (AFCA), ainsi que de l'entretien des outils de l'OIC, tels que l'outil de cartographie de la durabilité du café.

71. La Directrice exécutive a ensuite fait rapport sur le processus pour l'Organisation d'obtenir le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU). Elle a noté qu'à la suite de la demande initiale soumise par la Représentation du Brésil aux Nations Unies à New York en juin 2024, un projet de résolution à ce sujet avait été adopté par la Sixième Commission de l'AGNU en octobre 2024<sup>4</sup>. Cette résolution a ensuite été approuvée lors de la 79<sup>e</sup> session de l'AGNU, accordant à l'OIC le statut d'observateur à l'Assemblée générale<sup>5</sup>. Enfin, elle a informé les Membres que le processus d'enregistrement de l'OIC sur le système électronique de l'ONU avait été achevé avec succès le jour précédent.

72. En ce qui concerne la reconnaissance de la Journée internationale du café le 1<sup>er</sup> octobre par les Nations Unies, la Directrice exécutive a informé les Membres que le processus devait d'abord être suivi au sein de la FAO, et a noté qu'un projet de résolution avait été soumis par la Représentation du Brésil auprès de la FAO à Rome en août 2024. La résolution a d'abord été approuvée lors de la 76<sup>e</sup> session du Comité des produits en octobre 2024<sup>6</sup>, puis par le Conseil de la FAO en décembre 2024. La Directrice exécutive a informé les Membres que la 44<sup>e</sup> Conférence de la FAO se tiendrait entre juin et juillet 2025 pour examiner et éventuellement approuver la résolution, qui serait ensuite présentée à l'AGNU, concluant ainsi le processus.

73. La Directrice exécutive a fait un point sur les activités du GTPPC, mettant en avant les réunions réservées aux sherpas et les réunions des Domaines techniques de travail,

---

<sup>4</sup> Le projet de résolution a été présenté par l'Allemagne, l'Angola, le Brésil, la Colombie, le Honduras, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Pérou, le Royaume-Uni, la Suisse, et le Viet Nam, et co-sponsorisé par la Bolivie, la Fédération de Russie, la Hongrie, le Luxembourg, la Malaisie, le Mexique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et le Timor-Leste.

<sup>5</sup> Le document A/RES/79/131 intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale du café » peut être consulté [ici](#).

<sup>6</sup> Avec le soutien du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et le co-parrainage du Brésil et de l'Inde.

ainsi que les consultations avec les Membres sur des sujets tels que le Règlement relatif aux produits « zéro déforestation » (RDUE) de l'Union européenne et le changement climatique. Elle a fait le point sur les progrès réalisés concernant le domaine technique de travail sur le Revenu minimum vital et de prospérité, détaillant les outils disponibles pour les Membres souhaitant mettre en œuvre l'approche Revenu minimum vital et de prospérité. Elle a également résumé le soutien fourni aux Membres concernant le cadre politique et juridique, notamment en lien avec le RDUE. Cela comprenait la collecte et la diffusion d'informations pertinentes en collaboration avec les autorités pertinentes de l'UE, l'exploration d'opportunités de collaboration avec des partenaires sur l'évaluation des risques pour la conformité au RDUE, et la possibilité de relier le certificat d'origine de l'OIC aux bases de données des Membres contenant des géoréférences uniques des parcelles de café.

74. La Directrice exécutive a informé les Membres des efforts de sensibilisation pour la campagne de la Journée internationale du café 2024, sous le thème « Embrassons la collaboration pour l'action collective », et des célébrations organisées par l'Ambassade d'Irlande à Londres le 1<sup>er</sup> octobre 2024. Elle a également mis en lumière les résultats positifs des différentes initiatives et campagnes thématiques menées par le secrétariat pour renforcer l'engagement de l'OIC sur les réseaux sociaux, soulignant leur impact positif sur l'augmentation de la diffusion des informations clés sur le secteur mondial du café auprès d'un public en ligne plus large, notamment via le site web de l'OIC.

75. Enfin, la Directrice exécutive a partagé des détails sur sa participation à divers événements, missions officielles et réunions avec les Membres, en commençant par sa participation au premier Sommet du café de la Communauté d'États latino-américains et caraïbes (CELAC), au cours de la deuxième moitié de septembre 2024. Un moment historique majeur fut la participation de l'OIC, pour la première fois, à la réunion des ministres du Développement du G7 à Pescara, en Italie, en octobre 2024, où une session spéciale consacrée au café a souligné l'importance mondiale de la chaîne de valeur du café. Cette réunion a également fourni l'occasion d'avancer dans les discussions sur le mécanisme mondial de financement du café du G7, dirigé par la Présidence italienne. Parmi les autres voyages stratégiques, la Directrice exécutive a mis en avant sa mission avec les autorités compétentes de l'UE dans les états brésiliens du Pará et de l'Espírito Santo en décembre 2024, dans le cadre du programme AL INVEST Verde. De plus, elle a rapporté sur une mission à Bonn, en Allemagne, en février 2025, pour des réunions avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), ainsi qu'avec le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et la Global Coffee Platform. Elle a également mentionné sa mission gouvernementale

au Viet Nam en mars 2024, où elle a participé à des réunions institutionnelles avec le ministère de l'Agriculture à Hanoï et a pris part au 9<sup>e</sup> Festival du café de Buôn Ma Thuột. Enfin, elle a fait un rapport sur sa mission au Honduras, visitant Tegucigalpa et San Pedro Sula pour des réunions avec divers ministères en préparation de la 140<sup>e</sup> session du Conseil et participant aussi à l'événement CAFEXPO.

76. Le délégué du Honduras a félicité la Directrice exécutive pour son travail et ses efforts visant à promouvoir l'Organisation et le secteur du café dans le monde entier.

77. Le délégué de l'Union européenne a félicité la Directrice exécutive et le secrétariat de l'OIC pour le travail accompli. Concernant la hausse continue des prix du café, il a demandé des informations supplémentaires sur les facteurs à l'origine de cette augmentation, ainsi qu'une analyse détaillée à partager avec les Membres, afin de mieux comprendre les perspectives à moyen et long terme et l'évolution possible des prix. Il a également cherché des éclaircissements sur les avantages de l'obtention du statut d'observateur à l'AGNU pour l'OIC, soulignant l'importance de savoir si cela correspondrait au mandat de l'Organisation et quel impact cela pourrait avoir sur la charge de travail du secrétariat de l'OIC.

78. Le délégué de la Colombie a exprimé sa reconnaissance pour le travail de la Directrice exécutive, soulignant le rôle précieux de l'Organisation pour comprendre les réalités des pays producteurs, tout en abordant les besoins liés à la consommation et en favorisant la demande mondiale de café. Il a ensuite demandé une discussion sur le sujet des droits de douane et leurs risques potentiels pour le commerce international. De plus, il a souhaité obtenir plus d'informations sur le rôle de l'OIC sur le plan diplomatique dans la protection de la consommation, notant les préoccupations, y compris celles du secteur privé, concernant l'impact que les droits de douane pourraient avoir sur les marchés du café. Enfin, il a confirmé que la Colombie accueillerait une session du Conseil à Bogota entre le 27 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2027, comme cela avait déjà été communiqué aux Membres.

79. La déléguée de la Suisse a fait écho aux interventions des autres délégations, remerciant la Directrice exécutive pour son rapport détaillé et félicitant le travail effectué par le secrétariat, en particulier concernant les questions de durabilité et les nouvelles régulations sur le café.

80. Le délégué du Mexique a réaffirmé l'engagement de son pays à faire progresser les travaux sur le revenu minimum vital et de prospérité, et a exprimé la volonté du Mexique de soutenir toutes les activités menées dans le cadre du GTPPC.

81. Le délégué du Brésil a remercié la Directrice exécutive pour l'explication détaillée fournie dans son rapport. Concernant sa mission à Bonn, qui visait à intégrer les activités de l'Organisation avec celles du Gouvernement allemand, il a noté que cela n'avait pas été communiqué aux Membres au préalable et a demandé plus de détails sur les objectifs, la liste des projets existants et les points de l'ordre du jour abordés. Il a également proposé que l'Organisation fournisse des mises à jour régulières sur chaque mission officielle entreprise par la Directrice exécutive, avec des informations détaillées sur les sujets discutés et les décisions prises au nom de l'Organisation. Il a souligné que cette approche serait préférable aux rapports détaillés présentés lors de chaque session du Conseil, couvrant une période de six mois. Dans le cadre de la mise en œuvre du RDUE, il a demandé des éclaircissements sur l'état et les plans d'intégration du certificat d'origine de l'OIC avec les exigences du RDUE. Il a précisé qu'aucun document de l'OIC à ce sujet n'avait été circulé aux Membres, en particulier aux pays producteurs, qui étaient responsables de remplir le certificat d'origine. Enfin, il a proposé que, de manière similaire à d'autres instances de produits de base basées à Londres, le secrétariat de l'OIC consulte annuellement les Membres pour leur permettre de soumettre des sujets d'intérêt pour des études. Il a insisté sur le fait que cela devrait être un effort collaboratif entre le Comité commun et les Membres.

82. En réponse à la question du délégué de l'Union européenne, le Chef des opérations a expliqué que l'analyse des tendances du marché faisait partie du travail régulier de l'équipe statistique de l'OIC. Les résultats ont été publiés dans des rapports réguliers, notamment le Rapport sur le marché du café, publié chaque mois, et le Rapport et perspectives sur le café, publié deux fois chaque année. Il a également mentionné que des discussions supplémentaires pouvaient être organisées spécifiquement pour aborder la question des prix. Concernant la question du statut d'observateur à l'AGNU, il a précisé que ce statut fournirait à l'Organisation i) l'accès aux ressources de l'ONU sur des sujets tels que le commerce et le développement, qui seraient ensuite partagées avec les Membres; ii) une participation directe aux sessions de l'AGNU, permettant à la Directrice exécutive de défendre le secteur du café, d'en augmenter la visibilité et d'attirer l'attention sur son importance; et iii) des liens directs avec d'autres programmes de l'ONU liés à l'AGNU, notamment ceux axés sur le financement pour le développement.

83. Le délégué de la Côte d'Ivoire a félicité la Directrice exécutive pour les activités présentées et a salué la délégation brésilienne pour ses initiatives au sein du système des Nations Unies. Il a ensuite demandé si le secrétariat pourrait réaliser une évaluation de la mise en œuvre des partenariats et de leur impact, les résultats devant être présentés lors de la prochaine session du Conseil au Honduras. De plus, il a encouragé le secrétariat à jouer un rôle proactif dans le développement de partenariats avec le secteur privé, soulignant les avantages que ces partenariats pourraient apporter aux producteurs de café.

84. Le délégué de la Bolivie a salué le rapport présenté par la Directrice exécutive et l'a invitée à visiter la Bolivie. Il a également encouragé l'Organisation à apporter un soutien plus important au développement du secteur national du café et à optimiser les ressources pour mieux aider les petits caféiculteurs.

85. En réponse à la question du délégué de la Colombie concernant les droits de douane, le Chef des opérations a expliqué que le secrétariat de l'OIC suivait de près la situation et consultait des partenaires du secteur privé, tels que l'Association nationale du café (NCA) des États-Unis. Il a également noté que le secrétariat de l'OIC explorait le rôle potentiel que l'OIC pourrait jouer dans ce contexte, ajoutant qu'à la demande des Membres, le secrétariat pourrait évaluer plus en détail l'impact potentiel des droits de douane sur le commerce du café.

86. La Directrice exécutive a fait écho aux commentaires du Chef des opérations et a réitéré la volonté du secrétariat de l'OIC d'explorer davantage la question des droits de douane, soit à la demande du Conseil, soit à celle des Membres au sein du Comité commun.

87. En réponse à une question de la Côte d'Ivoire dans la boîte de discussion, la Directrice exécutive a noté qu'elle avait visité la Tanzanie en février 2025 et qu'elle prévoyait des missions en Côte d'Ivoire en mai 2025 et en Éthiopie en juillet 2025.

88. En réponse à l'intervention du Brésil, la Directrice exécutive a rappelé aux Membres que les partenariats en cours avec le BMZ, la GIZ et la GCP étaient de longue date. Elle a souligné le rôle de l'OIC en tant que facilitateur, en établissant des liens entre les parties prenantes pertinentes des Membres de l'OIC et la GIZ, qui est impliquée dans plusieurs projets en cours dans les pays producteurs de café, notamment sur des sujets clés pour l'Organisation, tels que la conformité au RDUE. Elle a également soutenu la suggestion de fournir des rapports mensuels sur ses missions aux Membres. De plus,

elle a confirmé qu'aucun document de l'OIC concernant l'intégration du certificat d'origine avec les exigences de l'EUDR n'avait été publié, car le secrétariat de l'OIC était toujours en train d'explorer comment procéder, tout en consultant les parties prenantes pertinentes de divers Membres, y compris des pays producteurs comme le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Inde, plusieurs Membres africains et l'Union européenne. Enfin, elle a salué la suggestion de recueillir les contributions des Membres sur les sujets d'études et de rapports, notant la valeur ajoutée qu'une approche consultative plus structurée pourrait apporter.

89. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive.
---

**Point 7.2 : Implication de l'OIC dans la mise en œuvre des initiatives de café du G7 et d'autres initiatives de café mondiales et régionales**

90. Le Chef des opérations a rappelé les objectifs du Fonds mondial pour le café du G7, à savoir : i) accroître l'accès au financement pour les producteurs de café et la Chaîne de valeur mondiale du café (CVMC) ; ii) établir un mécanisme financier durable pour soutenir la résilience et la durabilité du secteur du café ; iii) mobiliser des ressources publiques et privées ; iv) renforcer le soutien aux petits caféiculteurs par le biais d'outils financiers, d'assistance technique, de renforcement des capacités et de gestion des risques ; v) développer un cadre de gouvernance et de coordination pour améliorer la transparence, l'efficacité et la participation des parties prenantes ; et vi) répondre à la sécurité de l'approvisionnement. Après avoir passé en revue le calendrier et les étapes ayant conduit à l'approbation du concept du mécanisme de financement, il a donné des détails sur le cadre conçu pour coordonner les actions et générer des financements, qui a été partagé à l'écran. Il a ensuite détaillé les prochaines étapes, notant que, sous la direction du Gouvernement italien, toutes les parties prenantes mettraient à jour la proposition et établiraient un plan de travail en avril 2025. Entre avril et juillet 2025, des activités visant à affiner la conception du Fonds auraient lieu lors d'ateliers mensuels, tandis que des engagements financiers fermes seraient garantis via le Fonds italien pour le climat. La finalisation de la structure et du cadre de gouvernance du Fonds avait été prévue pour août à octobre 2025, avec la planification des activités de promotion menant au lancement du Fonds mondial pour le café, qui devrait avoir lieu lors de la COP30 à Belém, au Brésil, en novembre 2025.

91. Après avoir remercié le Chef des opérations pour sa présentation, le Président du Conseil a lu un commentaire de la délégation du Népal dans la boîte de discussion, demandant des informations sur les initiatives prévues pour les petits exportateurs et les petits pays producteurs comme le sien dans les années à venir. Il a noté que le secrétariat prendrait contact avec la délégation népalaise pour lui fournir les informations demandées.

92. Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations sur l'implication de l'OIC dans la mise en œuvre des initiatives de café du G7 et d'autres initiatives de café mondiales et régionales.

**Point 8 :**                    **Partenariats**

**Point 8.1 :**                **PA OIC – AFCA**

93. Le Chef des opérations a présenté le document [WP-Council 353/25](#), qui contient le protocole d'accord (PA) entre l'OIC et l'AFCA. En rappelant aux Membres qu'un PA antérieur existait déjà entre les deux institutions, il a expliqué que le nouveau document avait pour objectif de continuer de fournir un cadre pour l'établissement de programmes de partenariat, de projets et d'initiatives visant à promouvoir le développement durable du secteur du café, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité et le renforcement de la transparence dans le commerce. Il a également souligné que le nouvel accord avait été révisé pour inclure des activités au sein du GTPPC, qui n'existait pas au moment où le premier protocole d'accord avait été conclu. Enfin, il a insisté sur la forte collaboration continue entre les deux institutions et a noté que le document serait signé par les deux parties lors de la prochaine occasion disponible une fois qu'il aura été approuvé par le Conseil.

94. Le Conseil a approuvé le PA entre l'OIC et l'AFCA, qui a ensuite été publié sous la forme du document [ICC-139-3](#).

**Point 9 : Rapport des réunions des comités et autres organes****Point 9.1 : Comité commun**

95. Le Président du Comité commun, M. Zoltan Agai de l'Union européenne, a fait rapport sur la deuxième réunion du Comité commun tenue le 12 mars 2025. Il a noté qu'au cours de la réunion, le secrétariat de l'OIC avait informé les participants sur la gamme de données, de rapports et d'informations disponibles pour les Membres, les abonnés et le public, et avait expliqué les projets d'élargissement des types de données et d'amélioration de la qualité des données collectées. Le secrétariat de l'OIC avait également fourni des détails sur la planification de trois ateliers régionaux de formation pour les points focaux statistiques des Membres en 2025. Concernant les activités de promotion et de développement des marchés, le Comité commun avait noté que les Philippines et le Timor-Leste n'avaient pas encore utilisé les ressources disponibles dans le Fonds spécial. En réponse à une question d'un Membre sur la promotion et l'analyse de la consommation de café sur les marchés émergents, le secrétariat de l'OIC avait mis en avant les kits d'outils existants pour promouvoir le café et avait insisté sur l'accent mis par l'Organisation sur ces marchés. En ce qui concerne la campagne pour la Journée internationale du café 2025, le Comité commun avait noté que le thème serait basé sur celui de 2024, avec des matériaux devant être disponibles d'ici juin 2025. Enfin, le Président du Comité commun a souligné qu'aucun consensus n'avait été atteint sur la proposition d'une liste d'études proposées<sup>7</sup> à approuver par le Conseil. Cependant, il a mentionné que des discussions productives avaient apporté plus de clarté sur le processus à suivre dans les mois à venir. Il a souligné qu'un accord avait été trouvé selon lequel le secrétariat soumettrait les documents six semaines avant la prochaine réunion du Comité commun en juin 2025, permettant aux Membres de fournir leurs retours avant la réunion afin d'éviter des discussions trop longues. La liste finale des études proposées serait présentée au Conseil pour examen lors de sa prochaine session à Honduras.

96. Le délégué du Brésil a remercié le Président du Comité commun pour son rapport. Après avoir souligné l'importance d'avoir repris les réunions d'un comité axé sur des domaines thématiques pertinents, il a réitéré que les propositions du secrétariat de l'OIC pour le développement d'études et de projets ne devraient être formulées qu'après

---

<sup>7</sup> La liste comprenait deux enquêtes mandatées par l'Accord de 2007 : (i) *Obstacles au commerce et à la consommation*, et (ii) *Limites maximales de résidus*. Elle comprenait également quatre études sur le changement climatique, la spéculation, les prix, la consommation et le marché du café décaféiné, ainsi que le Rapport sur la mise en valeur du café 2025/26, axé sur la collaboration au sein de la chaîne de valeur du café.

une consultation formelle et des discussions approfondies avec les Membres. À cet égard, il a suggéré que des documents détaillant le thème proposé, les objectifs, les méthodologies, le cadre de développement et les résultats attendus soient partagés à l'avance. Le délégué du Brésil a précisé que, selon sa délégation, l'OIC n'était pas un centre de recherche ni une institution académique. Au contraire, son mandat principal, tel qu'il était défini dans l'Accord de 2007, était de renforcer le secteur mondial du café et de promouvoir son expansion durable. Par conséquent, toute étude préparée par l'Organisation devait être conforme à ce mandat et son développement devrait être approuvé par les Membres au préalable, après réception des informations détaillées. Le délégué du Brésil a regretté qu'au cours des deux dernières années, les études de l'Organisation n'aient pas servi les intérêts des pays exportateurs. En raison de deux expériences particulièrement négatives, il a insisté pour que beaucoup d'attention soit portée au développement des études et documents portant le sceau de l'OIC. Enfin, il a noté que le secrétariat de l'OIC devait soumettre un document présentant les étapes proposées, y compris pour les études obligatoires définies dans l'Accord de 2007, pour l'examen et l'approbation des Membres, avant de commencer à y travailler. À ce sujet, il a cité l'exemple de l'étude obligatoire sur les limites maximales de résidus, soulignant que la délégation du Brésil avait fourni des commentaires détaillés sur sa dernière version lors des précédentes réunions de l'OIC, étant l'un des rares contributeurs.

97. Le Conseil a pris note du rapport du Président du Comité commun.
--

**Point 9.2 : Groupe de discussion sur le café de spécialité**

98. La Directrice exécutive a présenté une mise à jour sur les progrès du Groupe de discussion sur le café de spécialité (GDCS), en précisant qu'elle avait personnellement dirigé les réunions, le Groupe ne suivant pas la structure standard d'un comité de l'OIC. Elle a résumé le contenu des deux premières réunions, au cours desquelles des contributions avaient été recueillies sur les résultats attendus du Groupe et le travail à réaliser. Un consensus avait émergé sur la nécessité de disposer de statistiques spécifiques sur le café de spécialité, soulignant ainsi la nécessité d'une définition claire à cet égard. Elle a ensuite informé les Membres qu'au cours de la troisième réunion du GDCS, qui s'était tenue en janvier 2025, les discussions avaient porté sur 13 définitions collectées par le secrétariat et soumises par les Membres. Il avait été convenu que le secrétariat travaillerait à harmoniser ces définitions et à intégrer toute définition supplémentaire à soumettre. Enfin, elle a mentionné que bien qu'une date pour la prochaine réunion n'ait pas encore été fixée, l'objectif serait de déterminer si

une définition finale pouvait être établie et d'aborder d'autres sujets soulevés lors de la première réunion du GDCS, tels que l'augmentation de la consommation de café de spécialité et l'exploration des opportunités de collaboration avec les instituts de recherche.

99. Le Président du Conseil a lu un commentaire dans la boîte de discussion de la délégation du Salvador, soulignant que toutes les études ou actions proposées par l'OIC devraient être préparées par des professionnels ayant une connaissance approfondie et une expérience vérifiable en ce qui concerne les dynamiques de la culture et le traitement du café, afin d'éviter des actions n'ayant aucun impact sur la qualité de vie des producteurs.

100. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur le Groupe de discussion sur le café de spécialité.

**Point 10 : Bureaux et Comités**

**Point 10.1 : Composition du Comité consultatif du secteur privé pour 2023/24 et 2024/25**

101. Le Président du Conseil a présenté ce point, informant les Membres que, suite à la 138<sup>e</sup> session du Conseil, l'Union européenne avait contacté le secrétariat de l'OIC pour soumettre ses nominations, lesquelles figuraient dans le document [WP-Council 341/23 Rev. 3](#). La composition proposée du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) et la confirmation du quorum ont été partagées à l'écran.

102. La déléguée de la Suisse a informé les Membres que plusieurs associations du secteur privé avec lesquelles elle avait échangé avaient exprimé un vif intérêt à collaborer avec l'Organisation et à soutenir ses objectifs et sa vision. En insistant sur l'importance des contributions du secteur privé et leur perspective précieuse pour l'Organisation, elle a souligné la nécessité de mieux comprendre le rôle du CCSP et la manière la plus efficace pour ce dernier de soutenir l'OIC.

103. Le Chef des opérations a expliqué que le Président et le Vice-président du CCSP devaient être désignés par ses membres, et qu'en attendant, la Directrice exécutive présiderait les réunions du CCSP ex officio.

104. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a souligné l'importance de se concentrer sur l'agenda du CCSP, les contributions attendues de ses membres, et

la manière dont il interagissait avec l'OIC. Il a noté que le manque d'un agenda significatif et un flux de communication unidirectionnel du Conseil vers le CCSP avaient contribué à un désintérêt croissant pour la participation. Il a conclu en insistant sur le fait que le CCSP pourrait jouer un rôle important et proactif si on lui en donnait l'opportunité.

105. Le délégué de l'UE-Italie a repris l'intervention de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notant qu'il valait la peine d'évaluer le rôle du CCSP, ainsi que les apports qu'il pourrait fournir à l'Organisation.

106. Le Président du Conseil a rappelé aux Membres qu'en vertu de l'Article 29 de l'Accord de 2007, le CCSP devait obtenir l'approbation du Conseil pour tenir des réunions spéciales. Étant donné que les activités du CCSP reprenaient après une longue interruption, il a été noté que ses membres pourraient avoir besoin de se réunir avant la réunion régulière du Conseil en septembre. Dans ce contexte, le Président a suggéré que le Conseil approuve la possibilité d'une réunion spéciale du CCSP si ses membres décidaient de se réunir avant la réunion régulière du CCSP en septembre, à proximité de la session du Conseil.

107. Le Conseil a approuvé la composition du CCSP et la tenue d'une réunion spéciale intersessions avant septembre 2025.

**Point 11 : Pouvoirs**

108. Le Chef des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus avaient été jugés en bonne et due forme.

109. Le Conseil a approuvé le rapport sur les pouvoirs.

**Point 12 : Réunions futures**

110. Le Président du Conseil a soumis pour examen les dates provisoires suivantes pour les réunions futures, qui ont également été partagées à l'écran :

- 140<sup>e</sup> session du Conseil : semaine du 22 au 26 septembre 2025, San Pedro Sula ;

- 141<sup>e</sup> session du Conseil : semaine du 23 au 27 mars 2026, virtuelle ; et
- Semaine du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2027, Bogota

111. Le délégué du Honduras a confirmé que son pays était prêt à accueillir les Membres de l'OIC, encourageant les délégués à prolonger leur séjour pour découvrir la culture et les attractions naturelles du Honduras. Il a mentionné que son gouvernement avait accueilli la Directrice exécutive pour une série de réunions avec les ministères clés impliqués dans l'organisation de l'événement et des visites des installations où se tiendrait la réunion du Conseil. Il a souligné que la présidence du pays s'engageait à garantir un événement spécial et à offrir un séjour merveilleux au Honduras, avec une gestion minutieuse de toute la logistique et des arrangements liés à l'hébergement. Le délégué du Honduras a également informé les Membres que, lors de sa visite, la Directrice exécutive avait eu l'occasion de rencontrer des producteurs, ainsi que des jeunes et des étudiants qui avaient exprimé leur enthousiasme pour les événements. Il a souligné les nombreuses opportunités de réseautage que la réunion offrirait à toutes les parties prenantes présentes et a réitéré sa disponibilité personnelle pour assister à tous les besoins avant, pendant et après l'événement.

112. Après la diffusion d'une vidéo présentant une invitation spéciale de la Ministre hondurienne du Tourisme, la Directrice exécutive a exprimé sa profonde gratitude au délégué du Honduras et à son gouvernement pour l'accueil chaleureux et l'attention qu'elle avait reçus lors de sa visite officielle. Elle a repris ses propos, affirmant que le Honduras était pleinement mobilisé et prêt à accueillir les délégués en septembre 2025, et a souligné la grande qualité de toutes les réunions qui se tiendraient à cette occasion.

113. La déléguée de la Suisse a remercié le délégué du Honduras pour son engagement et a exprimé son enthousiasme à l'idée de la prochaine session du Conseil qui se tiendra dans le pays. Elle a ensuite informé les Membres que la Suisse était ravie d'accueillir la session du Conseil à Genève à l'automne 2026. Bien que la date exacte n'ait pas encore été convenue, elle était déjà en discussions avec l'Association suisse des négociants en café pour explorer les synergies potentielles entre les réunions de l'OIC et celles de l'Association suisse des négociants du café.

114. Le Conseil a pris note des dates et des lieux des futures réunions.
--

**Point 13 : Questions diverses**

115. Le délégué de l'Indonésie, M. Natan Kambuno, a informé les Membres qu'à la suite d'une restructuration au sein du ministère du Commerce, il a remplacé M. Reza Pahlevi Chairul en tant que nouveau directeur des négociations avec les organisations interrégionales et internationales. Par conséquent, il a demandé l'approbation du Conseil pour sa nomination en tant que Vice-président du Comité commun, un poste précédemment occupé par M. Pahlevi Chairul. Il a réaffirmé l'engagement de l'Indonésie à participer activement et de manière constructive aux discussions de l'Organisation et a exprimé sa volonté de mettre à profit son expérience professionnelle pour soutenir le mandat du Comité commun.

116. Le Conseil a approuvé la nomination de M. Natan Kambuno en tant que Vice-président du Comité conjoint pour l'année caféière 2024/25.
---

**Séance de clôture**

117. Le délégué de la Côte d'Ivoire a rappelé aux Membres qu'il s'agissait de la dernière session du Conseil pour le Chef des opérations, M. Gerardo Patacconi. Au nom de son gouvernement, il a exprimé une sincère gratitude à M. Patacconi pour son soutien indéfectible et son dévouement envers la Côte d'Ivoire, lui souhaitant tout le meilleur pour ses futurs projets.

118. Le Président du Conseil, ainsi que les délégués du Honduras, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'UE-Italie, de l'Union européenne, du Mexique et de la Suisse, ont exprimé leurs remerciements sincères à M. Patacconi pour sa passion, son engagement et ses contributions significatives au travail de l'Organisation. Ils ont également salué l'impact très positif de son travail sur l'ensemble du secteur du café et ont loué son héritage.

119. La Directrice exécutive a exprimé sa gratitude à M. Patacconi pour l'expérience, les leçons, la camaraderie et les conseils précieux qu'il avait partagés au cours de leurs presque trois années de collaboration. Elle a ensuite informé les Membres que M. Patacconi continuerait de soutenir le secteur du café et l'OIC en tant que consultant, sans frais pour l'OIC, grâce au Gouvernement italien et à l'ONUDI, en relation avec le Fonds mondial pour le café du G7 et d'autres initiatives de financement.

120. Tous les membres du personnel de l'OIC ont rejoint la Directrice exécutive pour remercier M. Pataconi pour son service, son amitié, sa disponibilité et la confiance qu'il a accordée à l'équipe du secrétariat de l'OIC.

121. M. Pataconi a exprimé sa sincère gratitude à tous les Membres de l'OIC, à la Directrice exécutive, au secrétariat et à l'ancien Directeur exécutif José Sette pour l'opportunité de travailler à leurs côtés. Il a souligné que la passion et le dévouement avaient été les moteurs de son travail ainsi que de celui de l'équipe qu'il laissait derrière lui. Il a exprimé sa confiance dans le fait que l'Organisation continuerait à progresser dans la résolution des défis du secteur.

122. Le délégué de l'Indonésie a exprimé sa gratitude envers le Président et le Vice-Président du Conseil, la Directrice exécutive et le secrétariat, les remerciant pour leur leadership et leur dévouement, qui ont contribué au succès de la 139<sup>e</sup> session du Conseil. Il a réaffirmé l'engagement de son pays à aborder les opportunités et les défis du secteur du café et a salué l'esprit de collaboration parmi les Membres.

123. Le Président du Conseil a remercié les Membres pour leur présence, ainsi que la Directrice exécutive et le secrétariat pour l'organisation de la session. Il a ensuite clôturé la 139<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.

Conseil international du Café  
139<sup>e</sup> Session  
Session virtuelle  
27 mars 2025  
Londres (Royaume-Uni)

**Résolution numéro 485**

APPROUVÉE À LA SÉANCE PLÉNIÈRE,  
LE 27 MARS 2025

**Prorogation des délais prévus pour la signature et le dépôt des instruments de ratification,  
d'acceptation ou d'approbation  
de l'Accord international de 2022 sur le Café (Accord de 2022)**

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil international du Café a approuvé l'Accord de 2022 par la Résolution 476 le 9 juin 2022 ;

Qu'il faut suffisamment de temps aux pays pour mener à bien les procédures d'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 ;

Que le paragraphe 1 de l'Article 44 de l'Accord de 2022 stipule que, sauf disposition contraire, l'Accord de 2022 sera ouvert à la signature au siège du Dépositaire du 6 octobre 2022 au 30 avril 2023 inclus ;

Que le paragraphe 3 de l'Article 44 de l'Accord de 2022 indique que le Conseil international du Café peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 31 juillet 2023 ;

Que la Résolution 479 du CIC a prorogé jusqu'au 30 avril 2024 le délai fixé pour la signature de l'Accord de 2022, et jusqu'au 31 juillet 2024 le délai fixé pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord de 2022 ;

Que la Résolution 481 du CIC a prorogé jusqu'au 30 avril 2025 le délai fixé pour la signature de l'Accord de 2022, et jusqu'au 31 juillet 2025 le délai fixé pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord de 2022 ;

Qu'un certain nombre de gouvernements habilités à signer l'Accord de 2022 conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'Article 44 peuvent ne pas être en mesure de le faire avant le 30 avril 2025, mais ont indiqué qu'ils souhaitaient devenir des gouvernements signataires ; et

Que le Conseil international du Café juge souhaitable de permettre aux gouvernements concernés de signer l'Accord de 2022 afin d'améliorer les perspectives de son entrée en vigueur définitive ou provisoire,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

D'autoriser les gouvernements habilités à signer l'Accord de 2022 à le faire au plus tard le 30 avril 2027, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'Article 44 de l'Accord ; et

De proroger du 31 juillet 2025 au 31 juillet 2027 le délai prévu pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation à l'Accord de 2022 auprès du Dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 44 de l'Accord.



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**ICC** Résolution 486

10 avril 2025  
Original : anglais

**F**

Conseil international du Café  
139<sup>e</sup> Session  
Session virtuelle  
27 mars 2025  
Londres (Royaume-Uni)

**Résolution numéro 486**

APPROUVÉE À LA SÉANCE PLÉNIÈRE,  
LE 27 MARS 2025

### **Prorogation de la durée de l'Accord international de 2007 sur le Café**

CONSIDÉRANT :

Que l'Accord international de 2007 sur le Café (l'« Accord de 2007 ») expirera le 1<sup>er</sup> février 2026 ;

Qu'en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'Article 48 de l'Accord de 2007, le Conseil international du Café (le « Conseil ») peut décider de proroger l'Accord au-delà de sa date d'expiration pour une ou plusieurs périodes successives ne dépassant pas huit années au total. Tout Membre qui n'est pas en mesure d'accepter une telle prorogation du présent Accord en informe par écrit le Conseil et le Dépositaire avant le début de la période de prorogation et cesse d'être Partie à l'Accord dès le début de la période de prorogation.

Que le Conseil a approuvé l'Accord international de 2022 sur le Café (l'« Accord de 2022 ») par la Résolution 476 le 9 juin 2022 ;

Qu'il faut suffisamment de temps aux pays pour mener à bien les procédures d'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 ;

Que par sa Résolution 479 du 30 mars 2023, le Conseil a approuvé la prorogation :  
i) du délai de signature de l'Accord de 2022 au 30 avril 2024 ; et ii) du délai de dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de celui-ci au 31 juillet 2024.

Que par sa Résolution 481 du 28 septembre 2023, le Conseil a approuvé la prorogation :  
i) du délai de signature de l'Accord de 2022 au 30 avril 2025 ; et ii) du délai de dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de celui-ci au 31 juillet 2025.

Que par sa Résolution 485 du 27 mars 2025, le Conseil a approuvé la prorogation : i) du délai de signature de l'Accord de 2022 au 30 avril 2027 ; et ii) du délai de dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de celui-ci au 31 juillet 2027 ;

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

De proroger l'Accord de 2007 pour une période de deux ans allant du 2 février 2026 au 1<sup>er</sup> février 2028, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'Article 48 de l'Accord de 2007. Toutefois, l'Accord de 2022 entrera en vigueur dès que les conditions requises pour son entrée en vigueur définitive ou provisoire seront remplies, mettant ainsi un terme à la prorogation de l'Accord de 2007.

# ***Item 7: Report on the work of the ICO and market situation***

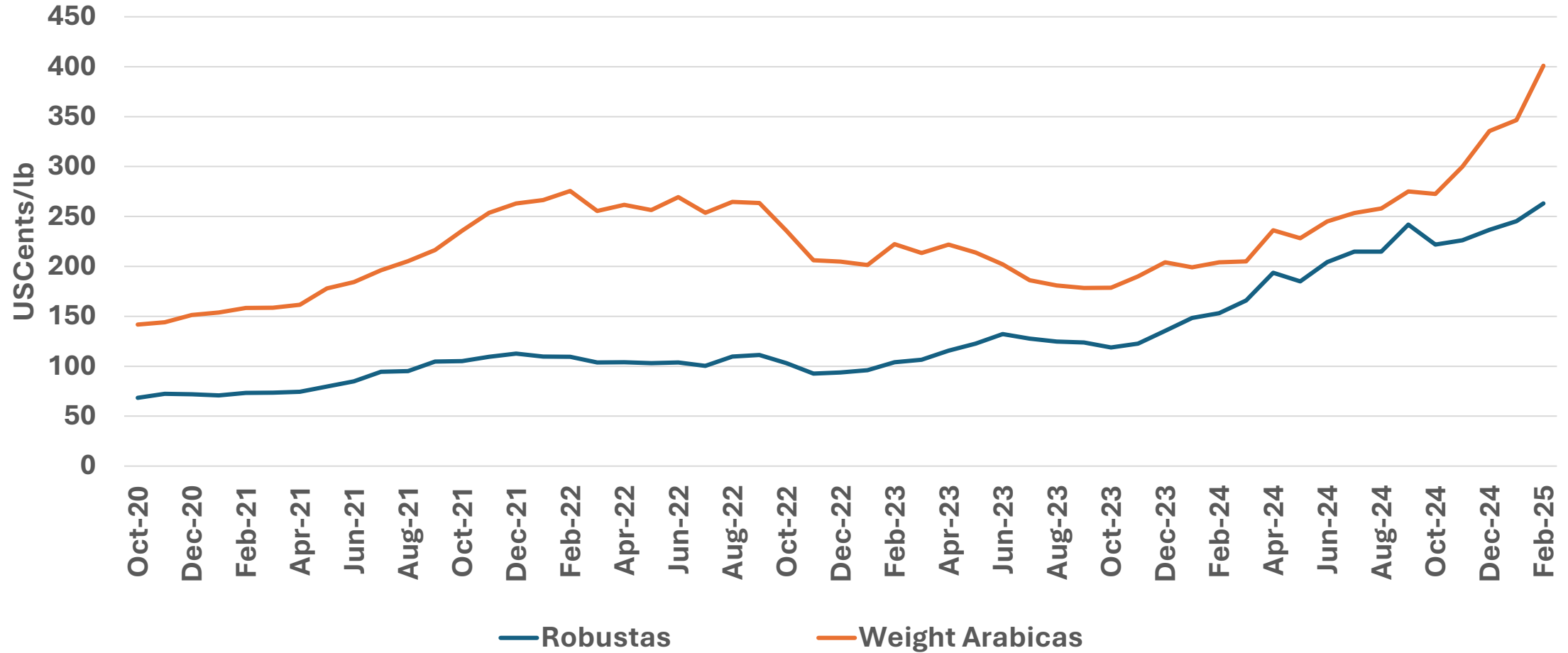
## ***Item 7.1: Execution of the Programme of Activities to note***

# COFFEE MARKET TRENDS

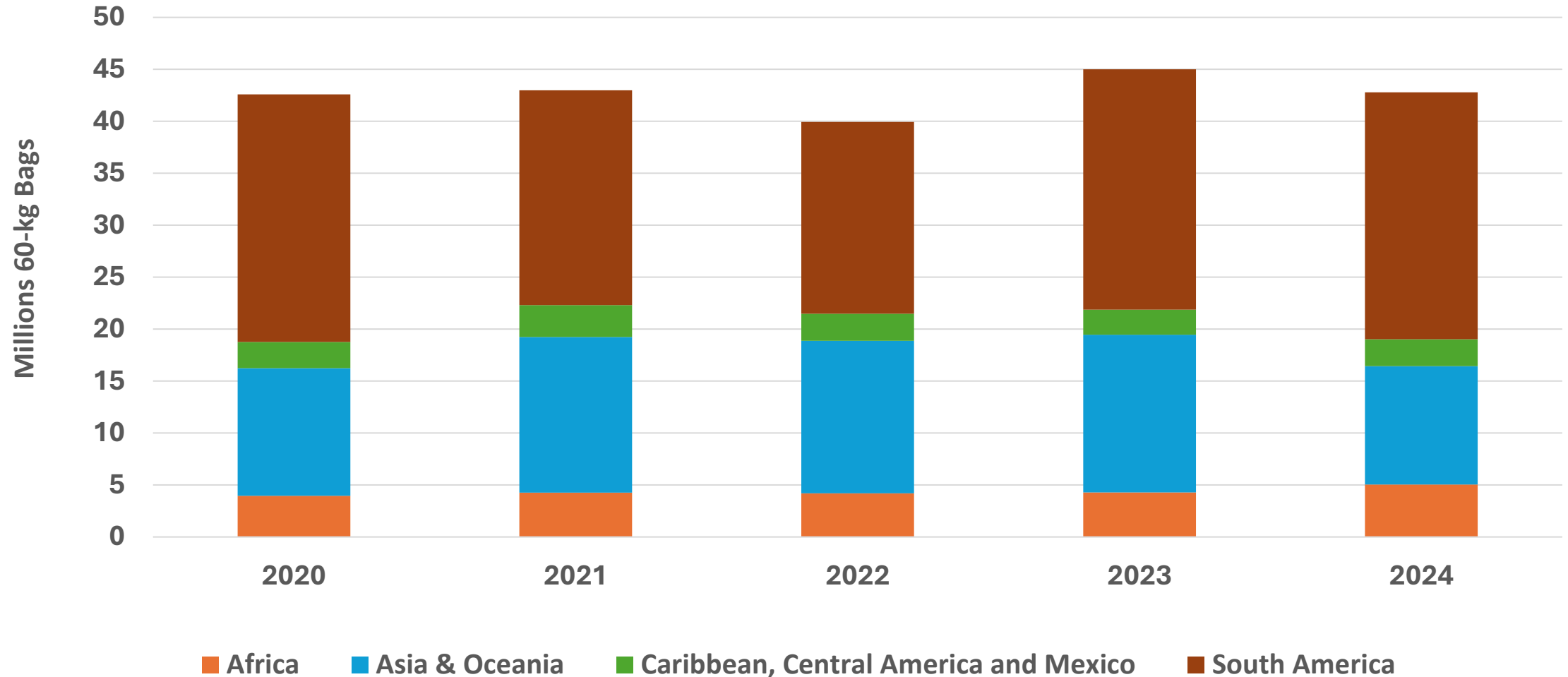


# Widening Arabica/Robusta Differentials

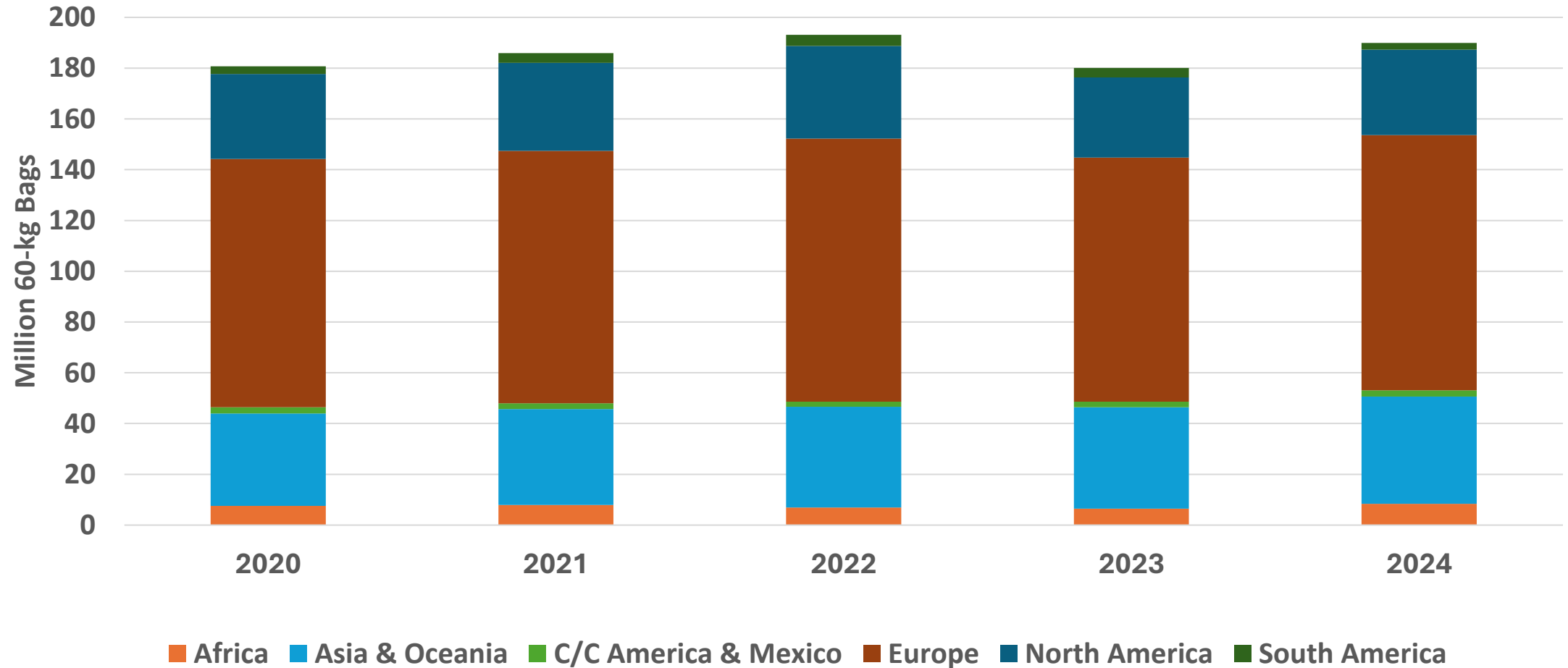
## Robustas and Arabicas Indicators



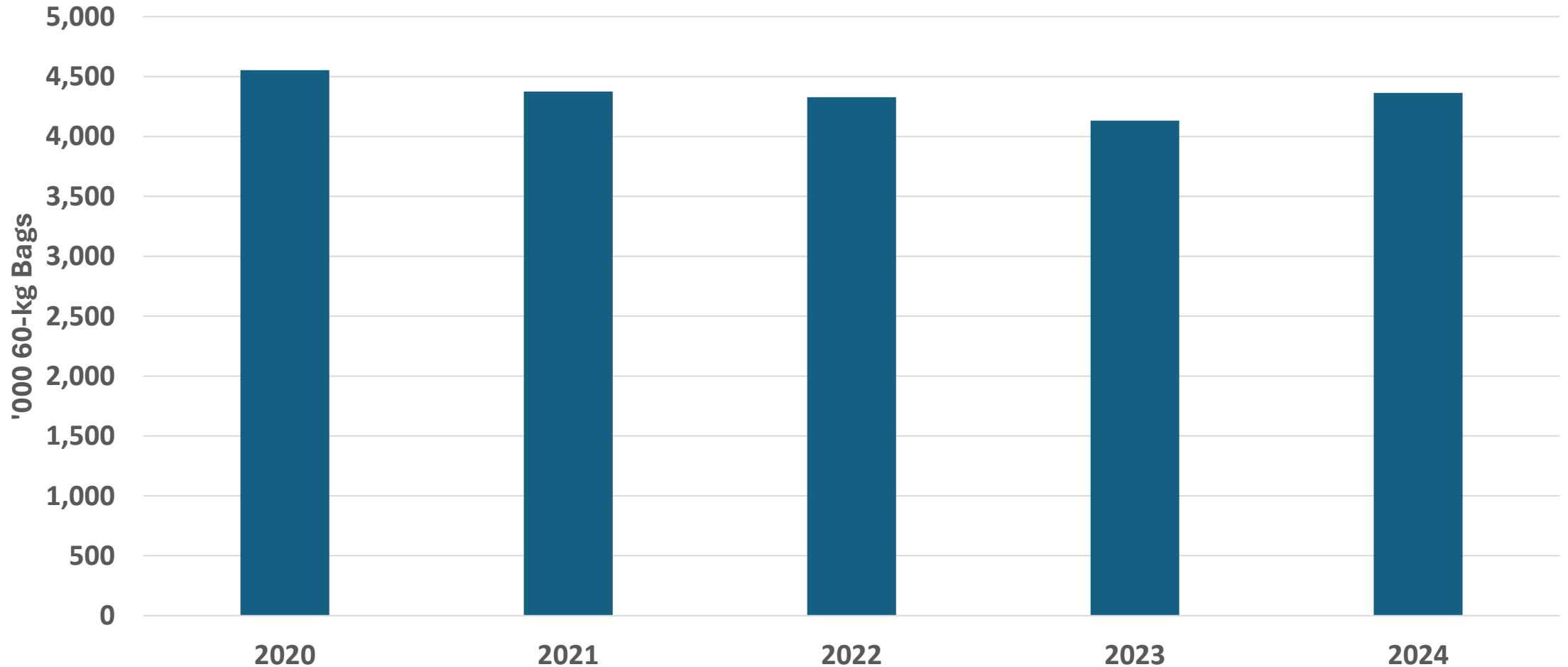
# Exports of All Forms of Coffee by Regions – Coffee year-to-date to January




# Imports of All Forms of Coffee by Regions – Calendar Year 2024



# Imports of Decaffeinated Green and Roasted Beans – Calendar Year 2024



A close-up photograph of a coffee plant branch heavily laden with bright red, ripe coffee cherries. The leaves are green and show some signs of wear, with small holes and discolorations. The background is a soft-focus green, suggesting a healthy coffee plantation.

# Execution of the PoA 2024-25

Interim Report - Oct 2024 - March 2025

# PROGRAMME OF ACTIVITIES – Interim report (Oct 24 – Mar 25)

**Planned Result I.A:** Enhanced market transparency through collection, processing, validation, analyses and delivery of high-quality data and statistics

**Planned Result I.B:** Positioning of the ICO as the world’s most respected coffee statistical authority, enhanced and recognized through the elaboration and dissemination of relevant statistical data and economic analysis related to the global coffee sector and the global economy

DELIVERABLES BY CATEGORY AND SUBCATEGORY	PROGRESS	REMARKS
I.A.1 Providing statistical services for meetings (Member states, ICC, ad-hoc meetings, etc.)	1 ICC, 1 JC, 1 FAC	
<b>I.A.2 Strengthening ICO Members’ statistical function and focal points and engaging with Members, subscribers, international organizations, private sector and data providers</b>	<i>Bilateral meetings with ICO Members India, Brazil, Togo, Costa Rica, Papua New Guinea, Gabon.</i>	<b>REGIONAL CAPACITY BUILDING</b> Asia – 14/05/25, Jakarta (planned), Americas/Sept, Honduras, Africa TBD
I.A.3 Assessment of Members’ compliance with ICO-SCI/E-ICO-SCI/I Indicators		For ICC/September
I.A.5/6/7 Providing support related to statistics and data to ICO Members, technical material and briefing/inputs....	Continued	
I.B.1/2 Maintenance/upgrading of the ICO World Coffee Statistics Database and other ICO tools	Continued	
I.B.3 Promotion of ICO statistics/ mobilization of additional subscribers and resources	Continued	
<b>I.B.4 Mandatory statistics development and publication (subscription/access to external databases/sources)</b>	<b>5 Coffee Market Reports, 5 Monthly Trade Statistics, 5 Trade texts, 5 Monthly Factsheet 2 Quarterly Statistical Bulletin</b>	
I.B.5 Drafting, editing and publishing the Coffee Development Report 2024/25		Awaiting new Chief Economist
I.B.6/7/9 Conducting, upon request, economic research, monitoring and assessing new regulations, standards, articles, presentations, interviews	Continued	2 articles for GCR, various interviews int’l magazines....
I.B.8 Preparation of ICA mandatory studies (MLA, Obstacles, etc.)		For ICC/September (tentative)

# PROGRAMME OF ACTIVITIES – Interim report (Oct 24 – Mar 25)

**Planned Result II.A: Strengthening ICO engagement with Members and other external stakeholders by providing a multi-sectorial leadership forum for dialogue and knowledge exchange on issues impacting the coffee sector**

DELIVERABLES BY CATEGORY AND SUBCATEGORY	PROGRESS	REMARKS
II.A.1 Providing operational and technical services for meetings (Member states, ICC, ad-hoc expert group meetings, etc.)	139 <sup>th</sup> ICC, 62 <sup>nd</sup> FAC, 2 <sup>nd</sup> JC, 2 CPPTF meetings	Planned: 140 <sup>th</sup> ICC, FAC, JC, CPPTF/WGEF/PSCB/CGLF
II.A.2 Briefing members and facilitation of ICA signature/ratification	Continued	
II.A.3/4 Consultations and advocacy to increase the engagement of ICO Members, private sector/other stakeholders in CPPTF, managing CPPTF	Continued	
II.A.5 Mobilization of funds, engaging IGOs, IFIs and NGOs....	Continued	GIZ/BMZ, EU, Italy confirmed support
II.A.7 Implementation of signed MoUs, and new MoUs/cooperation agreements	Renewed MoU with AFCA	Renewed MoU FAO @ICC Sept
II.A.8 External and media relations and communication, Outreach programmes, special events and information materials	Continued	ICO website: 0.6 million visits +18%. Social media campaigns (circular economy, women in coffee)

# PROGRAMME OF ACTIVITIES – Interim report (Oct 24 – Mar 25)

## Planned Result III.A: Identification, development and fund mobilization of technical assistance and investment projects for exporting countries Planned Results III.B Enhancing the promotion of coffee consumption by strengthening cooperation with the private sector

DELIVERABLES BY CATEGORY AND SUBCATEGORY	PROGRESS	REMARKS
III.A.2 Technical cooperation projects preparation and fund mobilization / CPPTF budget	LIP ongoing (CPPTF)	Other under development
III.A.3/4/5 Advocacy for the promotion of cooperation with bilateral, regional & multilateral development agencies and donors with a focus on regulatory framework and sustainability and resilience of the coffee sector and for partnerships	Continued	CPPTF -private sector contributed to the TF budget
<b>III.A.6 Maintenance and promotion of the ICO tools (Gender Tracker, Sustainability Map, etc.) &amp; EUDR Compliance &amp; Monitoring toolkit</b>	<b>Sustainability mapping tool revamped</b>	
<b>III.A.7 Supporting the operation and promotion of the Centre for Circular Economy for Coffee (C4CEC)</b>	<b>Inputs for new projects (ASEAN) Promotion</b>	<b>1-2 C4CEC board meetings</b>
<b>III.B.2 Helping Members launch campaigns and organize coffee promotion events and activities in the UK and abroad</b>	<b>Peru (December 2024)</b>	<b>Planned: Italy, Vietnam</b>
III.B.3 Conceptualization and implementation of the International Coffee Day and support for ICO Members and stakeholders	ICD 2024 successful/ provided promotion material	Planning ICD2025 and UN recognition
III.B.4 Maintenance and promotion of the ICO Market Development Toolkit		
III.B.5/6/7/8 Consultations and advice in support of the monitoring and implementation of regional domestic consumption programmes, Outreach programmes, special events, digital platforms, communication social media	Continued	Event @AFCA

# ICO's OBSERVER STATUS in the UNGA



## JUNE 2024

Brazilian Representation to UN in New York presents a request for granting of observer status to UNSG

## OCTOBER 2024


6<sup>th</sup> Committee (Legal) adopts a draft resolution on Observer status for the ICO in the General Assembly by Angola, Brazil, Colombia, Germany, Honduras, India, Indonesia, Italy, Peru, Switzerland, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and Viet Nam; and co-sponsored by Bolivia, Hungary Luxembourg, Malaysia, Mexico, Papua New Guinea, the Russian Federation, and Timor-Leste.

## DECEMBER 2024

79<sup>TH</sup> Session of UNGA adopts the resolution granting observer status for the ICO in the UNGA.

United Nations A/RES/79/131

---

 **General Assembly** Distr.: General  
12 December 2024

---

Seventy-ninth session  
Agenda item 179  
**Observer status for the International Coffee Organization  
in the General Assembly**

**Resolution adopted by the General Assembly  
on 4 December 2024**

*[on the report of the Sixth Committee (A/79/490, para. 7)]*

**79/131. Observer status for the International Coffee Organization in the  
General Assembly**

*The General Assembly,*

*Wishing to promote cooperation between the United Nations and the  
International Coffee Organization,*

1. *Decides to invite the International Coffee Organization to participate in  
the sessions and the work of the General Assembly in the capacity of observer;*
2. *Requests the Secretary-General to take the action necessary to implement  
the present resolution.*

*47th plenary meeting  
4 December 2024*

# ICD – FAO/UN RECOGNITION



**AUGUST 2024**

Brazilian Representation to the FAO submits draft resolution for the celebration of the ICD

**SEPTEMBER 2024**

FAO Committee on Commodity Problems endorses the draft resolution, with the support of the GRULAC and the co-sponsorship of Brazil and India.

**DECEMBER 2024**

FAO Council endorses the proposal to observe and ICD on 1 October and approved a draft resolution to be submitted to the FAO Conference

**NEXT STEPS**

→ **28 JUNE – 4 JULY 2025 – 44<sup>th</sup> FAO Conference** to meet and consider the approval of the draft resolution.

→ Once approved by FAO Conference, the resolution will be presented at the UNGA.

CL 176/REP

E1

## Appendix E

### Draft Resolution for the Conference

#### International Coffee Day

#### THE CONFERENCE,

**Noting** that coffee represents the main livelihood source for millions of households and represents an important source of revenue for many low-income countries;

**Noting** that coffee production and processing contribute to the fight against hunger (SDG 2), the reduction of extreme poverty (SDG 1) and the empowerment of women (SDG 5);

**Recognizing** that coffee provides economic benefits at each step of the global value chain and greatly contributes to the economies of both exporting and importing countries;

**Recalling** the urgent need to raise public awareness of the importance of coffee for sustainable livelihoods and to improve the coffee value chain to contribute to the 2030 Agenda for Sustainable Development;

**Recalling** that the coffee sector faces challenges that need to be addressed to ensure the sustainable development of the sector to the benefit of all stakeholders, from growers to consumers;

**Emphasizing** the need to promote sustainable agricultural practices that include climate adaptation strategies, reinforcing the role of coffee production as net contributor to carbon sequestration;

**Affirming** that technology, innovation, timely and scientific-based data, effective governance and strengthened human capital and institutions, can improve the coffee sector efficiency, inclusiveness, and resilience;

**Emphasizing** the relevance of promoting transparency and traceability for sustainable coffee production, improving information flow, and addressing income disparities among stakeholders, while meeting a growing quantitative demand and greater interest to quality and origin;

**Emphasizing** the need to promote coffee consumption and fair distribution of revenue along the value chain, aiming at supporting the livelihoods of its various participants, especially smallholder farmers;

**Trusting** that such a celebration would foster collective actions to implement activities in favour of the sustainable production and consumption of coffee and raise awareness of its importance in fighting hunger, malnutrition and poverty;

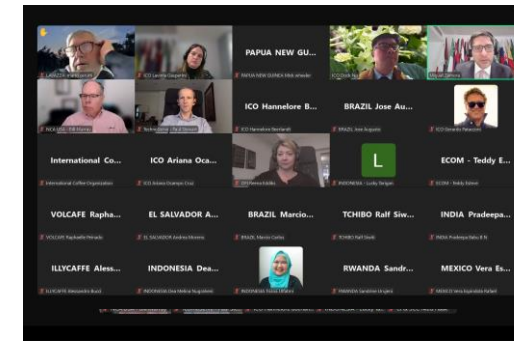
**Emphasizing** that the costs of activities related to the observance of the International Coffee Day will be covered by voluntary contributions;

**Requests** the Director-General to present this Resolution to the President of the General Assembly of the United Nations (UNGA) and the President of the United Nations Economic and Social Council (ECOSOC) for informational purposes;

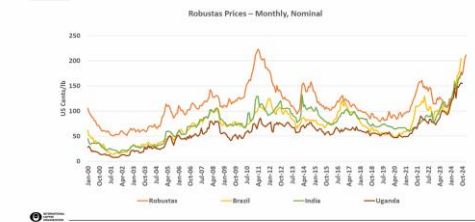
**Encourages** FAO Member Nations to take the requisite steps to ensure the consideration of the Resolution to observe 1 October as International Coffee Day at forthcoming sessions of the UNGA, as appropriate.

# Outputs - CPPTF/TWs – Interim Results

- **Sherpa Meetings in January and March**
  - *Discussions on living & prosperous income:*
    - *From measurement to strategies to close the gap in Rwanda and Mexico*
    - *Presentation on transmission of increased prices to farm gate price*
  - *Reports on progress from TWs*
  - *Potential role of the CPPTF on climate change*
- **Input from Members & CPPTF Members**
  - *Survey online (EUDR)*
  - *Direct interviews with Members (Climate change)*
- **Mission to Germany (GIZ/BMZ)**



Follow the trend - Robustas?



## EUDR FOLLOW-UP SURVEY



The Executive Director kindly requests that ICO Members and observers complete a follow-up survey on EUDR preparedness by **20 October 2024**.

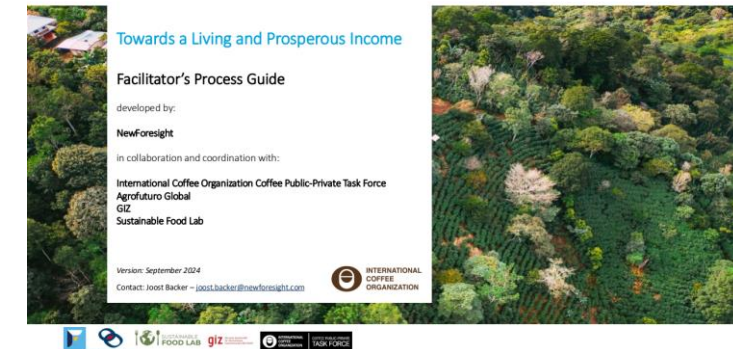
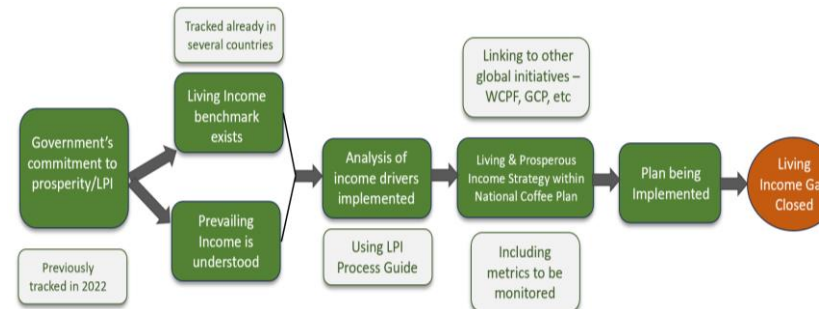


# Progress on Living & Prosperous Income work

- Agreement on 2025 plan
- Development of approach to monitor and report progress
- Facilitators guide for LPI approach
- Panel on LPI at AFCA Conference in Tanzania

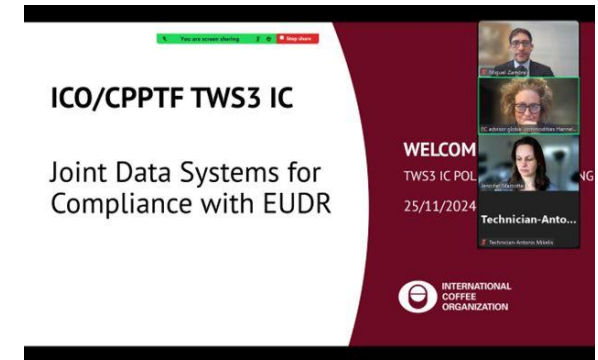


2025	2026	2027	2029	2030
<ul style="list-style-type: none"> <li>Focus on two countries to develop national LPI strategies –</li> <li>Assess national status in LPI process for 21 countries (using M&amp;E approach)</li> <li>Train interested countries using LPI Process Guide</li> <li>Measure progress + support 5+2 countries</li> </ul> <p><b>Deliverables:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dashboard with status for 21 countries</li> <li>✓ 7 countries with measurable progress</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support development of national plans to close the living income gaps</li> <li>Support fundraising and implementation of initiatives to close the living income gaps</li> </ul> <p><b>Deliverable:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 21 national LPI strategies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Support fundraising and implementation of initiatives to close the living income gaps</li> </ul> <p><b>Deliverable:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 21 countries with measurable progress closing the living income gap</li> </ul>		



# Supporting Members to navigate policy environment

- Monitoring, analyzing and learning on data systems for EUDR
- Dialogue with the Competent & Control Authorities of the EU Member States on EUDR
- Collection of remaining questions on EUDR implementation
- Exploration of Process on risk assessment for legal requirements of the EUDR
- Exploration on linking ICO Certificate of Origin with databases of unique georeferences of coffee plots



**Agenda of I.C.O. /Global Coffee Public Private Taskforce (CPPTF) - Meeting with Competent and Control Authorities of the EU Member States -** Responsible for the enforcement of the EUDR

CPPTF - TECHNICAL WORKING STREAM 3: Policies and Institutions of Coffee Importing Countries

Participation is free. You can forward the meeting link to your network and especially to stakeholders from coffee Producing Countries. All participants will have observer status, except the indicated speakers and Competent & Control Authorities of the EU. Thank you for your support.

**Virtual meeting**, simultaneous translation EN<->ES - EN<->FR - EN<->PORT: Please feel free to speak and listen in the language most convenient to you.

**Date and Time: October 15<sup>th</sup> 2024, 14.00h – 17.00h CET**

Sustainability **UNPLUGGED** LIVE  
Make Sustainability Happen

At the African Fine Coffees Association Conference 2025 in Dar es Salaam Tanzania

**EUDR Ready or Not?**

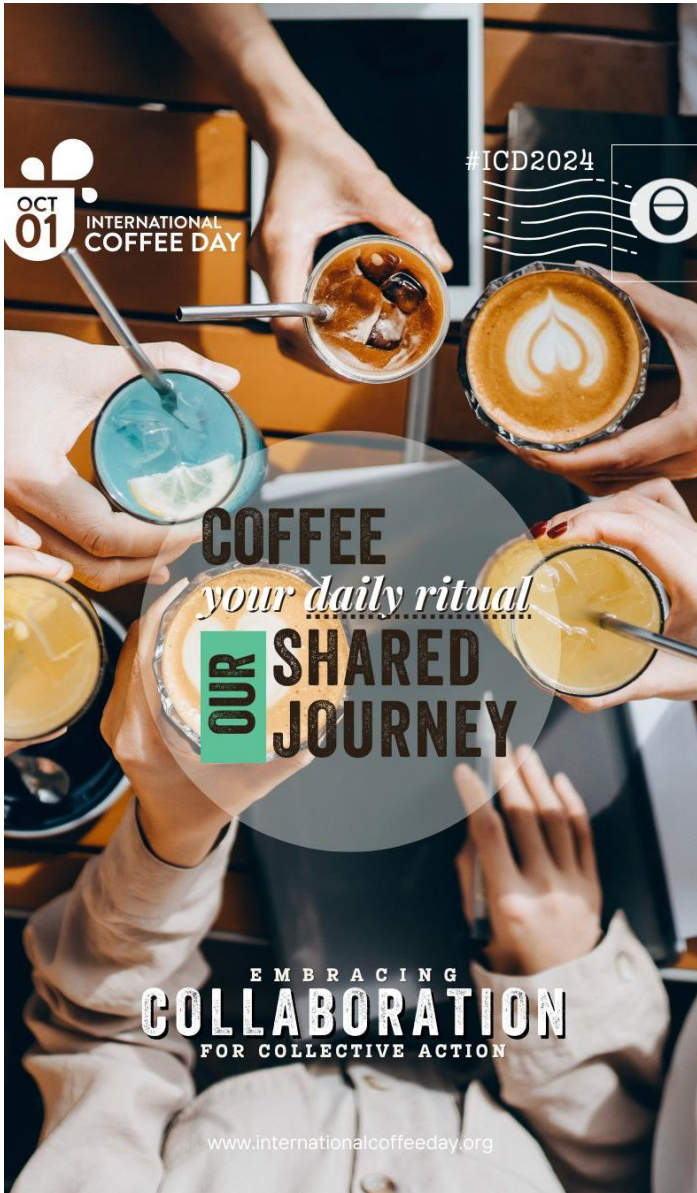
Empowering Collaboration for EUDR Compliance & Sustainability  
Part 1: Updates on EUDR

This session aims to provide responsibilities, latest updates and trends in current implementation.  
**...is this it?**

**Friday 28th February**  
11:15-17:00

Hannelore Beerlandt  
Incoming Head of Operations  
International Coffee Organization (ICO)

# INTERNATIONAL COFFEE DAY 2024 - Results



77

ENGAGED COUNTRIES

2.7<sub>M</sub>

USERS REACHED THROUGH  
SOCIAL MEDIA CHANNELS

8.1<sub>K</sub>

VISITORS ON  
Internationalcoffeeday.org  
ONLY ON 1<sup>ST</sup> OCT

COFFEE  
*your daily ritual*  
**OUR SHARED  
JOURNEY**



# ENGAGEMENT & ADVOCACY - social media (interim results)



↑ **104%**  
people reached

↑ **539%**  
interactions

↑ **+665**  
new followers



↑ **93.297**  
impressions

↑ **172%**  
comments

↑ **3.3k**  
visitors

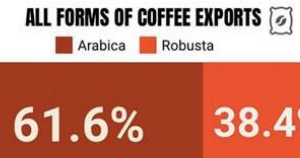
## Monthly Coffee Factsheet | Feb 2025

EXPORTS  
**TOTAL COFFEE**  
**10.8**  
million bags  
Jan'25

ALL FORMS OF  
**ARABICA**  
**-2.5%**  
compared to  
Jan'24

ALL FORMS OF  
**ROBUSTA**  
**-26.4%**  
compared to  
Jan'24

TOTAL  
**EXPORTED**  
**42.8**  
million bags (60-kg)  
Jan'25



Dive deeper into

### Sunalini Menon

(Expert and Consultant - India)

Sunalini is India's "First Lady of Coffee". She rose to fame as **the first female professional coffee cupper in India**, breaking through barriers and setting an example for other women in the field. From 1975 to 1995, she worked in the prestigious role of Director of Quality Control for the Coffee Board of India, where she played an important part in **ensuring excellence in coffee quality.**



# ICO website analytics

(Oct 24 - Mar 25)



**Website: 600k** views, with Public Market Information, Documents Library and WCSD being most visited sections

**I-CIP: 45k** views and **25k** downloads

**CMRs: 11k** views and **8k** downloads (average)

# ENGAGEMENT & ADVOCACY – ED’s Missions (Oct 24 – Mar 25)

**2-3/10/24**  
*15<sup>th</sup> SCTA Dinner*  
**Basel**  
SWITZERLAND



**14-15/10/24**  
*UNCTAD Expert Meeting on Commodities and Development*  
**Geneva**  
SWITZERLAND



**7-8/10/24**  
*ICD Celebrations @Brazilian Embassy*  
**Rome**  
ITALY



**16-18/10/2024**  
*Nagoya Protocol workshop + International Coffee Convention*  
**Mannheim**  
GERMANY



# ENGAGEMENT & ADVOCACY – ED's Missions



**22-24/10/24**  
*G7 Development Ministers' meeting*  
**Pescara**  
**ITALY**



# ENGAGEMENT & ADVOCACY – ED's Missions

**11-14/11/24**  
*9<sup>th</sup> Ernesto Illy International Coffee Award + Event @UN HQ*

**New York**

USA



**27-29/11/24**  
*Coffee Connect*

**Varginha**

**BRAZIL**



# ENGAGEMENT & ADVOCACY – ED's Missions



**2-10/12/24**  
*AL INVEST Verde mission with EU Competent Authorities*  
**Belém/Pará + Espírito Santo, BRAZIL**

# ENGAGEMENT & ADVOCACY – ED's Missions

**10-11/02/25**  
*Meetings*  
*with GIZ and*  
*BMZ + GCP*

**Bonn**

**GERMANY**



**25-28/02/25**  
*African Fine*  
*Coffees*  
*Association*  
*(AFCA)*  
*Conference*

**Dar es**  
**Salaam**

**TANZANIA**



**6-7/03/25**  
*NCA annual*  
*convention*

**Houston**

**USA**



# ENGAGEMENT & ADVOCACY – ED's Missions



**9-13/03/25**  
*9th Buôn Ma Thuột Coffee Festival + institutional meetings*  
**Buôn Ma Thuột + Hanoi - VIET NAM**



# ENGAGEMENT & ADVOCACY – ED's Missions



**16-22/03/25**  
**ICC prep mission + CAFEXPO - Tegucigalpa + San Pedro Sula - HONDURAS**

